

Compte rendu de l'AG 2023  
31 mars au 02 avril 2023 à Strasbourg

## Sommaire

1) Ouverture de l'Assemblée Générale	<a href="#">Page 2</a>
2) Bilan d'activités depuis l'AG 2022	<a href="#">Page 7</a>
3) Analyse du contexte social, sportif et politique	<a href="#">Page 11</a>
4) Projet de développement - vers les 90 ans de la FSGT	<a href="#">Page 15</a>
5) Vers un nouveau système de gestion des affiliations et licences	<a href="#">Page 16</a>
6) Politique financière Bilan financier 2022 et budget prévisionnel 2023	<a href="#">Page 18</a>
7) Vers l'Assemblée Générale 2024	<a href="#">Page 20</a>
8) Remerciements	<a href="#">Page 22</a>
9) Annexes financières Note et présentation des comptes Principaux documents financiers Budget prévisionnel 2023	<a href="#">Page 23</a>

## OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### Hommage à Gilbert Elles

Avec Madeleine Gesualdi et le comité directeur, Gilbert était à l'origine de la candidature du comité du Bas-Rhin à l'accueil de cette Assemblée Générale. Mais il n'est plus là, Gilbert nous a quittés mercredi 22 mars à l'âge de 67 ans seulement.

Tous les participant·es à se joignent au comité du Bas-Rhin et à la Direction Fédérale collégiale pour lui dédier cette Assemblée Générale. Nous présentons nos plus sincères condoléances à Viviane, son épouse, Sandrine, sa fille et Maxine sa petite fille qui nous ont fait l'amitié d'être avec nous et de prendre la parole pour dire à quel point Gilbert tenait à cette Assemblée Générale.

La FSGT était littéralement la deuxième famille de Gilbert, avec plus de 30 ans d'implication à la commission fédérale de tennis de table et plus de vingt ans à la présidence de la commission technique tennis de table de la Confédération sportive internationale du travail.

Il va terriblement nous manquer. Cette Assemblée Générale lui est dédiée.



### Accueil par le comité du Bas-Rhin

Un immense merci au comité du Bas-Rhin qui nous a réservé le meilleur accueil malgré les circonstances très éprouvantes de la disparition de Gilbert. Autour de Madeleine Gesualdi, co-présidente, toute l'équipe du comité s'est mobilisée pour réussir l'accueil, avec humour, gentillesse et disponibilité, les pauses, les temps conviviaux, le tourisme et les activités sportives, la vente de produits artisanaux et sans oublier la démonstration époustouflante des "papis" de l'accro-gym du club FSGT Liberté Bischheim-Hoenheim.

Le comité a réussi autant à nous accueillir qu'à participer à la totalité des travaux.

Qu'ils et elles en soient vivement remerciés.

## Ouverture par la Direction Fédérale Collégiale

Par Emmanuelle Bonnet Oulaldj et Violaine Litzler pour la Direction Fédérale Collégiale

Bienvenue à cette nouvelle Assemblée Générale de la FSGT, et tous nos meilleurs remerciements au comité du Bas-Rhin, à toute son équipe bénévole pour cette forte implication depuis un an pour créer les conditions d'organisation de nos travaux, dans un contexte très difficile pour lui. Une fois encore, nous lui présentons tout notre soutien.

Merci également à vous toutes et tous pour votre mobilisation, un clin d'œil aux comités de la Réunion et de la Guadeloupe, qui sont ceux à faire le plus long voyage. En pleine mobilisation sociale contre la réforme des retraites, la participation à cette AG est la plus importante des 10 dernières années ! Un signe de vitalité à un an de l'Assemblée Générale électorale qui marquera une nouvelle étape dans la vie de la fédération.

Nous souhaitons excuser Gérard Dizet, qui ne peut être présent à ces travaux pour des raisons de santé.

Trois temps forts marqueront nos travaux :

Ce vendredi, la capacité de FSGT à analyser le contexte politique, social et sportif ;

Demain samedi, la capacité de la FSGT à fédérer autour du projet de développement - vers les 90 ans de la fédération ;

Et samedi et dimanche, la capacité de la FSGT à se donner les moyens, financiers avec une proposition d'augmentation de la cotisation, raisonnable et qui tient compte du contexte, et technologiques à travers le passage vers une nouvelle base licence.

*"Loin du mondial au Qatar, une fédération défend un foot « engagé »" : le 16 novembre, le magazine en ligne "Reporterre" titre ainsi son reportage dédié à la FSGT, en précisant je cite : "Accessible et engagée, la Fédération sportive et gymnique du travail permet de pratiquer un football où l'autogestion et la solidarité priment sur « le jeu de l'argent roi ». Au-delà des prises de position sur la coupe du monde au Qatar, la réforme des retraites ou encore l'accueil des réfugiés, c'est en effet toute la force de notre fédération, et de celles et ceux qui la font vivre au quotidien : considérer que la pratique du sport ne peut être déconnectée des conditions de vie. C'est tout le sens de trouver en un seul sigle, les lettres "S", du mot sportive et "T", du mot travail.*

Depuis le 19 janvier, la FSGT est mobilisée dans toutes les manifestations contre la réforme des retraites, avec des points fixes à Paris et à Nice permettant d'échanger et d'aller à la rencontre de nos adhérent·es et militant·es nombreux à être présents dans les cortèges. Rappelons que selon l'Insee, l'espérance de vie en bonne santé en France est en 2019 de 63,9 ans pour les hommes et de 64,6 ans pour les femmes. Plus les personnes devront prendre leur retraite tardivement, moins elles pourront profiter d'une vie associative sportive en bonne santé. Réunis aujourd'hui en Assemblée Générale, la Direction fédérale collégiale encourage les clubs et les comités à soutenir les mobilisations sociales, et les caisses de grèves, comme l'a fait à l'occasion d'un tournoi le 5 février dernier, l'Élan Syndical du Rhône, club de foot affilié à la FSGT.

Le 17 novembre, la FSGT organisait à la Bourse du Travail une soirée intitulée : "Le foot populaire est plus grand que la FIFA" pour dénoncer la stratégie mercantile de la FIFA d'élargir son marché, après les Etats-Unis et l'Asie, les pays arabes, au détriment des droits des travailleurs migrants, des femmes et des personnes LGBTQIA+. Une soirée retransmise sur tous nos réseaux sociaux pour rendre visible les initiatives du foot populaire, comme celles du foot amateur parisien FSGT Olympe - Ateliers FC qui a organisé un contre tournoi en foot à 5 auto-arbitré et en mixité réelle femme/homme pendant toute la durée de la coupe du Monde.

Le 18 mars, encore, le collectif FSGT du rassemblement hivernal des clubs de montagne escalade a participé à la Grande Marade solidaire organisée à Briançon pour aller à la rencontre des exilés et afficher notre solidarité avec les personnes qui les soutiennent alors que la répression policière vise à les intimider. Et pour ne pas oublier que les espaces naturels de pratique physique et sportive, ici la montagne, sont également des lieux où peuvent se vivre des tragédies humaines.

Pour illustrer cette première partie, un reportage tourné à l'US Ivry sur les retraites diffusé sur France info en janvier 2023 a été projeté.

Depuis un an, le nombre de licencié·es à la FSGT a augmenté de 8% et le nombre de clubs de 1,8%. Et même si l'écart se réduit, il manque encore 6,5% de licenciés et de clubs depuis l'année noire du Covid. La dernière enquête de l'Injep sur 2022 montre que la pratique du sport en club, toutes fédérations confondues, diminue au profit d'une pratique autonome et de plus en plus connectée avec des montres et téléphones. Le télétravail a favorisé le sport ou les activités physiques et sportives à domicile ou en plein air ; autrement dit les personnes déclarent en 2022 faire davantage de sport qu'avant le Covid, mais cela n'a pas profité à renforcer la vie associative. L'individualisme a continué de prendre le pas sur le collectif.

A la FSGT, les activités volley-ball, montagne/escalade, sports de combat et arts martiaux, et natation sont les quatre activités qui ont dépassé le nombre d'adhérents de 2020. La nature de la vie associative et la spécificité des contenus proposés expliquent en partie ces augmentations.

Pourtant préceuseure dans l'accès des femmes à toutes les pratiques sportives, l'écart entre les femmes et les hommes s'agrandit au sein de notre fédération, avec un taux de 70% d'hommes pour 30% de femmes. Une alerte importante d'autant plus que la FSGT ne fait pas exception, les femmes sont les premières concernées par la baisse de pratique en club, illustrant ainsi les inégalités sociales qui se creusent.

Le bilan d'activités de la fédération que vous verrez dans quelques minutes et tout au long de l'AG atteste de la vitalité de notre fédération pour une vie associative et sportive différente, véritablement populaire et inclusive, connectée aux réalités sociales plus qu'à une étude de marché. La FSGT est riche d'innovations et de capacité de résilience de ses comités et de ses clubs. C'est tout le sens donné à la vie institutionnelle de la fédération, qui se donne les moyens d'accompagner les clubs à travers notamment les rendez-vous sur la vie associative, l'éducation à la santé, les pratiques partagées, la formation et également de valoriser les innovations au sein des clubs, comités et activités. La vie associative et l'accompagnement des clubs seront également au cœur du projet de digitalisation de la FSGT et de ses activités, avec la bascule en septembre 2023 vers le système de E-licence.

La FSGT c'est également une vie sportive qui met au cœur la dimension associative. Un adhérent ou une adhérente sur dix de la fédération participe à un des 45 rassemblements ou championnat fédéral. Peu de fédérations peuvent revendiquer de tels chiffres, signe de la singularité de notre projet qui permet au plus grand nombre de prendre part à nos rassemblements à l'échelle fédérale. La création



de l'espace innovation et développement au sein du Pôle Activités et Culture Sportive va venir abonder cette dynamique pour accompagner la refonte des épreuves et rassemblements fédéraux, créer davantage de transversalité entre les CFA, les comités et les besoins et attentes au sein des clubs et valoriser l'engagement extraordinaire des bénévoles et des clubs FSGT.

L'élection de Violaine Litzler au Conseil d'administration du Comité paralympique et sportif français était une suite logique d'une saison marquée par la signature de la charte sport et handicap à la Maison des métallos en octobre 2022. Démarche initiée par la FSGT et le comité Éthique Ile-de-France, une vingtaine d'organisations dont les fédérations handisport et sport adapté se sont associées à notre travail pour porter dans le cadre de l'héritage de Paris 2024 l'inclusion de toutes et tous. La réalisation et la diffusion du documentaire "*Mazen, la grimpe dans ma vie d'autiste*" dans de nombreuses assemblées départementales de la FSGT l'atteste.

L'inclusion c'est aussi celle de la diversité de genre. Pour répondre aux demandes de structures et licencié·es FSGT, la Direction fédérale collégiale veut rendre possible l'adhésion à la FSGT des personnes non binaires, sans incidence sur l'organisation des activités FSGT. Des formations et temps d'échanges pour mieux comprendre les enjeux liés à ces questions ont d'ores et déjà commencé et seront pérennisés.

La politique de formation de la FSGT, qu'il s'agisse de la formation à l'animation ou des dirigeant·es et militant·es, n'est pas en reste cette saison avec notamment la première formation du Brevet fédéral des responsables associatifs dont les 15 premiers diplômés seront délivrés ce dimanche.

La FSGT a été également heureuse d'accueillir en 2022 Maxence Rouyer, pneumologue et nouveau médecin fédéral dans la suite de Claude Pasquini, qui contribue pleinement à l'espace fédéral éducation à la santé, et a notamment animé un rendez-vous de la santé dédié à la prévention du tabac dans le cadre du sport associatif.

Autre démarche inédite depuis la dernière Assemblée Générale : une caravane du sport solidaire avec des cyclistes palestiniens amputés mobilisant 6 comités de la FSGT. La qualité du projet FSGT en Palestine est chaque année encore davantage soulignée par l'Agence française de développement et les 10 collectivités territoriales avec lesquelles nous coopérons.

Enfin, la FSGT est devenue sans aucun doute la première fédération multisports présente dans les médias. Qu'il s'agisse de ses innovations avec notamment le walking-foot ou de sa contribution à l'analyse du sport. Pour accompagner cette nouvelle visibilité, la charte graphique a été actualisée avec notamment la mise en place des nouveaux sites internet de la FSGT et de Sport et plein air.

Pour illustrer notre projet FSGT, un extrait de l'émission à Vos Marques suite à la diffusion de *Mazen, la grimpe dans ma vie d'autiste*, a été projeté.

Comment continuer ? C'est tout l'enjeu du projet "vers les 90 ans de la FSGT". Identifier ce qui fonctionne à la FSGT, dans les territoires, en termes de vie associative et contenus d'activités spécifiques au projet omnisport de la fédération pour mieux les fédérer, les partager et porter du développement. Autant d'initiatives qui rendent notre engagement unique dans le champ du sport en mettant au cœur la vie et l'initiative associatives.

A l'heure où le GIEC démontre que certains effets du réchauffement climatique sont désormais irréversibles, où les politiques néo-libérales, le déni démocratique et la concentration des pouvoirs et des richesses accélèrent la montée de l'extrême-droite en France, en Europe et dans le Monde, avec le

corollaire de la guerre et de l'oppression, des minorités toujours, le projet omnisport de la FSGT garde toute son utilité, toute sa force, toute sa pertinence.

Chaque année un peu plus, et de manière de plus en plus urgente, notre société a besoin de réorganiser du collectif et de la solidarité. C'est tout le sens de la vie associative, qui plus est celle du sport qui mobilise le corps et la tête, les capacités physiques et cognitives, la culture populaire et intergénérationnelle, la défense des espaces publics naturels face à la marchandisation et l'appropriation par quelques-uns. L'augmentation des inégalités étant inexorable, seuls la vie associative et les services publics, pourront être des espaces d'entraide, de coopération, de création de communs et d'émancipation. A condition qu'ils soient adaptés aux besoins, attentes et envies de la population, des jeunes aux moins jeunes. A nous de jouer !

Un immense merci aux bénévoles et salarié·es du siège fédéral, ainsi qu'aux cadres placés par le ministère des sports auprès de la FSGT, aux militant·es des Comités et Commissions fédérales d'activités, des Espaces fédéraux territoriaux, qui contribuent à faire vivre notre projet omnisport tout au long de l'année !

Bons travaux à toutes et tous.

## BILAN D'ACTIVITÉS DEPUIS L'AG 2022

### Une fédération militante, engagée et reconnue !

La saison 2022/2023 a été marquée par l'élection de Violaine Litzler, au Conseil d'administration du Comité paralympique et sportif français. La FSGT est ainsi la première fédération affinitaire à siéger dans cette institution, traduisant ainsi la reconnaissance supplémentaire de notre fédération dans le champ institutionnel sportif. Une reconnaissance qu'il faut d'autant plus souligner que la FSGT n'a pas cessé de rendre visible, d'argumenter et de partager ses prises positions sur la Coupe du monde de football au Qatar, sur la réforme des retraites "Pour que le sport ne batte pas en retraite" ou encore sur le Contrat d'engagement républicain. La FSGT continue d'être invitée pour des débats et tables rondes en raison de son analyse et de sa vision sur l'évolution du sport dans la société.

[Visionner ici le bilan d'activités en vidéo.](#)

### La vie associative au cœur du sport !

La FSGT est riche d'innovations et de capacité de résilience de ses comités et de ses clubs. C'est tout le sens donné à la vie institutionnelle de la fédération depuis le début de la saison 2022/2023. L'Assemblée fédérale des comités et régions organisée à la Maison du sport français en novembre dernier a réuni plus de 80 personnes pour croiser l'évolution de nos effectifs, les dynamiques intéressantes portées par des comités et identifier les initiatives locales sur lesquelles s'appuyer dans le cadre des 90 ans de la FSGT. 8 rendez-vous de la vie associative, 3 midis de la vie associative et 4 rendez-vous des activités 2 webinaires de l'Espace fédéral des pratiques partagées ont été organisés cette saison ont permis de donner du sens à l'accompagnement des clubs, comités et commissions fédérales d'activités.

Dans le cadre du projet sportif fédéral et de la subvention de l'Agence nationale du sport, 118 clubs et 29 comités ont été soutenus en 2022 ! Le collectif cotisations et ressources communes s'organisent en appui sur des commissions décentralisées qui accompagnent les comités et les clubs.

Une démarche inédite a également été engagée par la FSGT à travers la mise en place d'une recherche action pour mieux comprendre les mécanismes de souffrances personnelles des bénévoles qui peuvent exister dans la vie associative, et les leviers possibles pour les dépasser.

La vie associative et l'accompagnement des clubs sera au cœur du projet de digitalisation de la FSGT et de ses activités, avec la bascule en septembre 2023 vers le système E-licence.

### Une vie sportive comme nulle part ailleurs !

15000 participant·es à 45 épreuves ou rassemblements fédéraux, de avril 2022 à avril 2023 et 300 personnes engagées dans la vie des Commissions fédérales d'activités ! Peu de fédérations peuvent revendiquer de tels chiffres, signe non seulement de la reprise post pandémie de Covid-19 mais également de la singularité de notre projet qui permet au plus grand nombre de prendre part à nos rassemblement à l'échelle nationale. 10% de nos licencié·es y participent. La création de l'espace innovation et développement au sein du Pôle Activités et Culture Sportive va venir abonder cette dynamique pour accompagner la refonte des épreuves et rassemblements fédéraux et créer davantage de transversalité entre les CFA, les comités et les besoins et attentes au sein des clubs.

[Diaporama sur les rencontres sportives.](#)

## Des pratiques véritablement partagées entre personnes en situation de handicap et valides !

L'élection de Violaine Litzler au Conseil d'administration du Comité paralympique et sportif français était une suite logique d'une saison marquée par la signature de la charte sport et handicap à la Maison des métallos en octobre 2022. Démarche initiée par la FSGT et le comité Éthique Ile-de-France, une vingtaine d'organisations dont les fédérations handisport et sport adapté se sont associées au travail pour porter dans le cadre de l'héritage de Paris 2024 l'inclusion de toutes et tous. La réalisation et la diffusion du documentaire "*Mazen, la grimpe dans ma vie d'autiste*" ainsi que l'enregistrement d'une émission dédiée sur la chaîne Sport en France est le second événement phare de la saison. Remarquable tant sur le fond que sur la forme, ce documentaire a été largement relayé lors des AG de comités notamment. Il a été salué par la Ministre des sports, des jeux olympiques et paralympiques.

### [Diaporama pratiques partagées](#)

Un bilan d'étape de l'EFT sport en entreprise a été présenté, avec la présence de Christophe Parel, Président de l'Union Sportive des cheminots de France.

### [Diaporama sport en entreprise](#)

## De la formation à tous les âges de la vie !

Cette saison s'est traduite par une reprise des formations des animateurs et animatrices FSGT : 50 brevets fédéraux d'activités organisés avec 750 stagiaires, 4 brevets fédéraux Sport santé ça va la forme avec 60 stagiaires, 56 formations BAFA avec 1120 stagiaires BAFA et 2 sessions de CQP organisées avec 45 stagiaires CQP. Les formateur·trices CQP et BAFA se sont également réunis respectivement en mai et septembre 2022 (15 participant·es) et octobre 2022 (40 participant·es).

La première formation du Brevet fédéral des responsables associatifs a été validée par 15 diplômé·es. Félicitations !

Le groupe de travail sur l'analyse et la théorie des pratiques de formation a conçu et encadré 10 stages d'animation au sport pour toutes et tous en Palestine avec 200 stagiaires et accompagné les équipes de formations sur la pédagogie et la didactique.

Par ailleurs, les espaces fédéraux "sur le tas" des militant·es "made in" FSGT ne manquent pas : 26<sup>ème</sup> rassemblement des responsables gestionnaires en juin 2022 (50 participant·es), Estivales en juillet 2022 (40 participant·es), 6<sup>ème</sup> séminaire Agir et comprendre - ateliers parents/enfants en février 2023 (50 participant·es), formation sur l'inclusion des diversités de genre en mars 2023 (15 participant·es).

### [Diaporama formation](#)

Un bilan du travail sur la théorisation des pratiques en lien entre les projets internationaux et la formation a été présenté.

### [Diaporama théorisation des pratiques](#)

L'Assemblée Générale a été l'occasion de remettre les diplômes aux premiers responsables associatifs formés.

### [Diaporama sur la formation des responsables associatives et associatifs.](#)

## L'éducation à la santé pour toutes et tous

La FSGT a été cette saison très heureuse d'accueillir Maxence Rouyer, nouveau médecin fédéral dans la suite de Claude Pasquini. Un séminaire de formation Sport santé ça va la forme s'est tenu en juin 2022 et une formation des animateurs au suivi des capacités des adhérents s'est tenu en appui sur l'activité football. 5 fiches santé & performance ont été créées pour accompagner les sportifs et sportives qui participent aux Jeux sportifs mondiaux 2023 de la CSIT. Entre formation et accompagnement des clubs et responsables de la FSGT, et en appui sur le médecin fédéral, des rendez-vous santé à distance ont été proposés, notamment sur la prévention liée au tabagisme dans le cadre du mois sans tabac.

## L'international au coeur de notre ADN

Autre démarche inédite depuis la dernière Assemblée Générale : une caravane du sport solidaire avec les cyclistes palestiniens amputés du 16 juin au 4 juillet 2022. Même si le Covid et le refus de visa sont venus jouer les trouble-fête, la tournée a permis de mobiliser 6 comités de la FSGT et de créer autour des accueils de découverte des différentes pratiques de vélo, des échanges avec les adhérent·es et la population locale. Le projet de coopération en Palestine se poursuit, notamment dans le cadre du travail sur le champ de l'EPS, de l'accès des femmes à des activités physiques et sportives émancipatrices et des personnes vivant dans les zones occupées. 14 formations d'animateur·trices sport pour toutes et tous dans le cadre du projet en Palestine à destination de 117 stagiaires et 27 formateur·trices français.es ont été mises en place, ainsi que 12 formations de formateur·trices professeur·es d'EPS avec 63 stagiaires et 12 formateur·trices français·es. 10 projets de coopération avec 8 collectivités françaises et 2 conseils départementaux se sont engagés.

Une journée de la politique de coopération et solidarité internationales a accueilli 100 personnes en septembre 2022 pour faire le bilan de ces projets et en dresser les perspectives. Un projet méditerranéen d'ampleur en coopération avec le Secours catholique et l'Agence française de développement s'est construit tout au long de la saison, pour une traduction effective en 2023/2024.

[Diaporama projet Palestine](#) / [Diaporama projet méditerranée](#)

Le travail dans le cadre de la Confédération sportive internationale du travail (CSIT) n'est pas en reste avec la préparation des jeux sportifs mondiaux de 2023 (Italie). En novembre, une délégation se rendait au Congrès de la CSIT avec le message que "*Le sport travailliste international doit affirmer ses valeurs de paix et de lutte contre les discriminations*". La FSGT poursuit par ailleurs sa participation à la course internationale d'Armagh, avec une délégation en février 2023.

## Une fédération visible et identifiée !

Enfin, la FSGT est devenue sans aucun doute la première fédération multisports présente dans les médias. Qu'il s'agisse de ses innovations avec notamment le walking-foot ou de sa contribution à l'analyse du sport, dans la presse quotidienne régionale et nationale, la radio ou la télévision : L'Equipe, Le Monde, Libération, L'Humanité, France inter, France culture, Sport en France, France 3, Reporterre, etc. Pour accompagner cette nouvelle visibilité, la charte graphique a été actualisée avec un nouveau livret de présentation et surtout un nouveau site internet lancé en janvier 2023. Les réseaux sociaux de la FSGT sont régulièrement actualisés et de plus en plus suivis, en lien notamment avec la mise en place du site internet de la revue de la FSGT, Sport et plein air. Une formation à destination des comités a été organisée en octobre 2022 et enfin, la boutique fédérale annoncée à l'AG 2022 est opérationnelle pour répondre aux demandes de clubs et comités.

[Diaporama communication](#)

Un bilan d'activités n'est jamais totalement exhaustif, mais il traduit une dynamique et une envie de continuer à fédérer, rendre visible et plaider en faveur du sport pour toutes et tous.

Un immense merci aux bénévoles et salarié·es du siège fédéral, ainsi qu'aux cadres placés par le ministère des sports auprès de la FSGT et des comités et Commissions fédérales d'activités, espaces fédéraux territoriaux, qui y contribuent !

# ANALYSE DU CONTEXTE SOCIAL, SPORTIF, POLITIQUE

Par Emmanuelle Bonnet Oulaldj, pour la Direction Fédérale Collégiale

Le sport associatif n'est pas déconnecté des réalités sociales.

Cette Assemblée Générale s'organisait dans un contexte de mouvement social contre la réforme des retraites qui doit continuer à nous mobiliser, tant les conséquences sur la vie des gens seront lourdes. C'est le droit au temps libéré, aux loisirs, à la pratique d'activités physiques et sportives en bonne santé qui est posé, comme celui de penser une société où le bénévolat est reconnu et valorisé, et contribue à créer de la solidarité et de la coopération entre les générations. Cette solidarité, nous en aurons besoin dans les années à venir, tant le repli sur soi et l'individualisme ne peuvent être une solution face aux impacts toujours plus ravageurs et souvent irréversibles du dérèglement climatique. Inévitablement, les inégalités vont s'aggraver, et la vie associative, comme les services publics, seront d'autant plus essentiels à la société, aux êtres humains.

En effet, l'individualisme est un fait marquant du dernier baromètre de l'INJEP publié en 2023 sur les pratiques sportives 2022 qui ont beaucoup augmenté, mais en dehors de toute association ou club sportif. Autant d'éléments à prendre en compte pour une fédération affinitaire telle que la FSGT, car son projet émancipateur ne vaut que s'il est solidement ancré sur une vie associative qui promeut des liens sociaux, des échanges, de la solidarité, de la coopération, autrement dit des innovations sociales, et qui est capable de donner du sens à l'engagement de toutes et tous.

Aussi, la fabrique de militant·es, et non pas seulement de dirigeant·es, est une préoccupation majeure de toute organisation d'éducation populaire pour garantir la pérennité de son projet et le renouvellement de ses instances d'animation et de direction, à tous les échelons du territoire. En quoi, nos pratiques associatives et sportives peuvent agir pour créer des espaces de solidarité et d'innovations sociales, former des citoyen·nes et militant·es, autrement dit contribuer à faire de la politique autrement ?

Avec la présence de William Gasparini ([lire le diaporama de présentation sur ce lien](#)), sociologue du sport, Yannick Hervé, Vice-président du mouvement associatif et Tufor Owusu, adjoint à la Maire de Strasbourg en charge des sports, les participant·es ont pu échanger en groupe sur les spécificités du projet de la FSGT permettant de proposer des formes de pratiques qui engagent le projet émancipateur de la FSGT.

## Résumé des échanges de groupe

### 1) Faire de la politique autrement

Le titre "faire de la politique autrement" peut interroger. Faire de la politique autrement, c'est participer à la construction de la société et à la formation de citoyennes et citoyens à travers nos contenus d'activités et de vie associative, et de nos modalités de fonctionnement. Faire de la politique autrement, ce n'est pas faire de la politique politicienne.

Faire de la politique autrement, c'est la capacité à faire des choix collectifs qui vont dans le sens de l'intérêt commun des adhérent·es et de l'intérêt général.

Il y a deux politiques : celle que l'on subit : une politique issue du contexte politique et une politique que l'on pratique, une politique portée par l'Association

La politique que l'on subit, c'est souvent une politique qui fait peur, parce qu'elle divise les gens, elle leur est imposée, ... c'est pourquoi la plupart des gens refusent la politique. Cela peut être la politique gouvernementale, de la Région, de la Ville, des délégations délégataires, CNOSF, ... (parfois dans certains cas c'est même la politique FSGT).

La politique que l'on poursuit, c'est la politique de l'association, la section, du club, de la fédération ... Attention, elle peut être élitiste, sélective, ségrégative, discriminatoire, sexiste...

Une politique autrement serait une politique qui rassemble pour répondre aux besoins du plus grand nombre, pour associer et responsabiliser les pratiquant.e.s, pour fédérer, elle s'inscrit dans la perspective d'une émancipation. Il sera nécessaire de préciser les contenus et incarnations pour éviter de transformer ce concept d'émancipation en élément de langage galvaudé, en incantation.

Trois questions à se poser dans le cadre des Estivales par exemple :

- 1) Comment s'exprime et s'incarne dans notre association, la contribution à la politique autrement ?
- 2) Quel sens donnons nous à la visée "démocratiser une pratique émancipatrice du sport et des activités physiques" ?
- 3) Comment s'incarne concrètement cette visée émancipatrice dans les activités ?

**A la FSGT, on fait de la politique autrement pour proposer un sport associatif émancipateur au travers :**

- des règlements et la liberté d'action que l'on a à la FSGT ;
- des conditions d'accueil des nouveaux publics ;
- de la construction avec les personnes concernées ;
- de l'adaptation aux réalités, au contexte et changement des mentalités ;
- de la gouvernance partagée ;
- des évolutions/innovations d'activités et de la formation aux nouvelles méthodes ;
- de la participation aux mobilisations sociales pour montrer les conséquences sur la vie associative ;
- d'une approche sportive et associative qui vise l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- de la place des salariés et des bénévoles dans la définition de nos projets ;
- De notre capacité à construire une culture associative alternative.

Comment arrive t'on à faire de la politique autrement ? Il est important de prendre les décisions avec les pratiquant·es pour comprendre les besoins et les enjeux. La formation FSGT doit jouer un rôle de formation politique. En co-construisant avec les acteurs locaux, on peut innover. Une association FSGT a créé une section jeune badminton sur l'écologie, cela a fait augmenter le nombre de licencié·es. On doit repenser notre contenu d'activité, modifier notre animation pour le rendre plus attractif.

La FSGT doit revendiquer, défendre et communiquer ses valeurs. Le sport n'est pas uniquement lié à la performance. Il y a une crise du bénévolat, pourtant les jeunes s'impliquent sur des thématiques qui les concernent comme le climat ou la retraite. Comment toucher tous les sportifs et sportives, même non fédérés ? Il faut analyser les nouvelles formes de pratique. Pour faire de la politique autrement, il faut écouter, comprendre les acteurs de terrain. Attention aux décalages entre les discours et la réalité.

Comment notre politique peut-elle impacter les animateurs et animatrices professionnels ?

Comment on crée de l'adhésion ? Il faut mieux connaître notre public et comprendre ses besoins pour co-construire notre politique !



## Entre mythe et réalité de faire de la politique autrement, il y a parfois des décalages :

Nous ne devons pas dormir sur nos acquis, nous devons nous réinventer, nous adapter au "monde réel" en profonde transformation. Nous ne sommes pas les seuls à fonctionner ainsi. "Faire de la politique autrement" est difficile à percevoir dans les clubs affiliés ou parfois dans nos propres activités. Sur la féminisation par exemple, certaines activités affichent vouloir développer la pratique des femmes mais elles ne sont pas valorisées avec les meilleurs équipements ou dans le cadre des rencontres avec les institutionnels.

Le sport reproduit la société. C'est un facteur d'intégration. Par exemple, dans les années 60, l'usine paye la licence FSGT aux travailleurs, beaucoup d'étrangers. On tend de plus en plus vers l'émancipation des femmes mais il reste des inégalités dans l'accès à la pratique. Les effectifs parlent.

Il est important de se remettre en question en appui sur les transformations majeures, anthropologiques, de la société. Les jeunes sont très inquiets pour l'avenir. Nous devons construire avec eux, les associer à faire de la politique autrement à travers la vie associative, pour une transformation écologique et sociale plus juste et respectueuse du vivant.

## Pouvoirs publics : entre dépendance et coopération ?

Faut-il se rebeller et fonctionner sans subventions pour faire la politique qu'on choisit ? Il faut plaider pour une politique de coopération à l'opposé d'une politique de concurrence et de substitution avec les services publics de l'école, avec l'EPS.

L'association peut, en fonction des valeurs de l'asso, du contexte et du rapport de force : s'opposer, se soumettre, se laisser instrumentaliser, être inconsciente, résister, coopérer et co-construire.

Faire de la politique autrement, c'est apprendre collectivement à utiliser les outils politiques à disposition (subventions, mises à disposition installations....) sans se faire instrumentaliser. C'est faire se rencontrer le politique (au travers du projet politique à l'échelle d'une commune, d'un conseil départemental ou d'un comité social et économique...) et l'associatif (au travers du projet du club, comité, fédération...).

Doit-on organiser des événements sportifs dans des villes pilotées par le Rassemblement national, dont le projet est contraire aux valeurs de solidarité et de fraternité de la FSGT ? Nos clubs et comités sont-ils en capacité d'organiser une résistance ?

La FSGT doit continuer à résister sur le Contrat d'engagement républicain.

## A propos de l'égalité entre les femmes et les hommes

C'est un principe de solidarité, de fraternité. Il reste du chemin à parcourir dans une société construite sur le patriarcat. Il y a un débat sur la non mixité choisie et du questionnement sur le port du voile : les clubs ne se posent pas la question. Les femmes doivent être accueillies quelle que soit leur religion. C'est le principe de la laïcité qui est notre repère.

A l'époque de Coubertin, le sport était vers l'élite sociétal et les femmes n'avaient ni le temps ni les compétences physiques pour le pratiquer. A l'école les garçons sont violents dans le jeu, de ce fait les filles n'osent pas intégrer l'activité. Il y a des dérives scandaleuses de différentes fédérations. Il y a toujours un problème de manque de respect envers les femmes sur et hors des terrains. Il y a besoin de

mixité dans la pratique afin de trouver l'équité entre les genres. Par exemple, les innovations en ski, escalade ou pickleball. Former les jeunes et les accompagner sur la politique FSGT et le développement des activités, dans un contexte où le bénévolat évolue.

Il y a besoin d'aller plus loin sur la culture du résultat des féminines. Il y a trop de médiatisation et d'intérêt vers l'élitisme.

### Pièce de théâtre "Je danse avec Alice Milliat"

Pour cette Assemblée Générale, nous avons eu le plaisir d'accueillir Karen Chataigner qui a mis en scène et joué avec une accordéoniste la pièce de théâtre "Je danse avec Alice Milliat". Cette pièce a été créée à l'occasion de l'inauguration de l'œuvre d'art dédiée à celle qui a résisté au Baron Pierre de Coubertin qui refusait aux femmes le droit de participer aux épreuves dites masculines des Jeux olympiques, et qui est aujourd'hui dans le hall d'accueil de la Maison du sport français. C'est la FSGT, à travers la participation d'Emmanuelle Bonnet Oulaldj au Conseil d'administration du CNOSF, qui est à l'origine de ce projet.

La pièce a été fortement appréciée de toutes et tous !

# PROJET DE DÉVELOPPEMENT “VERS LES 90 ANS DE LA FSGT”

Par Ingrid Fichter, Directrice technique nationale

Les 90 ans de la FSGT affichent un double objectif qui s'appuie sur le dynamisme des actions locales des clubs et comités départementaux et régionaux. Il s'agit d'une part d'alimenter et de structurer le projet de développement fédéral en s'appuyant sur les initiatives locales, dites « pépites ». D'autres part ces pépites doivent permettre à tous les clubs et comités d'alimenter leur projet en y puisant des idées, en appui sur des formations et/ou actions fédérales qui seront proposées.

Cette démarche s'inscrit bien dans le projet de développement fédéral qui est pensé autour de trois axes : la formation de militantes et militants, les innovations sportives et le renforcement du maillage territorial.

La séquence sur “le projet de développement vers les 90 ans de la FSGT” avait pour objectif de franchir une étape supplémentaire en identifiant les actions à porter au niveau fédéral en appui sur le dynamisme des initiatives locales, “des pépites !”, spécifiques du projet omnisport de la FSGT.

## [Diaporama de présentation](#)

Cette démarche s'inscrit bien dans le projet de développement fédéral qui est pensé autour de trois axes : la formation de militantes et militants, les innovations sportives et le renforcement du maillage territorial. Les initiatives locales ont vocation à inspirer des actions de formations, à accompagner la diversification des modes de gouvernance et de fonctionnement, à contribuer au développement des pratiques (ordinaires, mixtes, partagées), au bénéfice des clubs et des comités. Une stratégie de communication sera élaborée pour accompagner ce projet, et au-delà les initiatives portées par les clubs et comités dans le cadre des 90 ans de la FSGT.

Dix ateliers étaient proposés avec des entrées par thématiques sur la jeunesse, l'enfance, la féminisation des pratiques et des dirigeant·es, les pratiques partagées handi-valides, la mixité de genre des pratiques, le rapport au vivant, les activités de danse et d'expression, l'éducation à la santé et les seniors, la solidarité internationale, le sport en entreprise. Plusieurs pistes d'actions ont émergé dans chaque atelier, et toujours un point commun, celui de donner du sens à l'engagement au sein de la FSGT, aux valeurs de l'omnisport (solidarité et coopération) en renforçant la notion de mise en réseau et de formation, qu'il s'agisse par exemple des femmes, des jeunes ou encore des animateurs et animatrices dans certaines activités non compétitives.

La perspective des Assises, même si elle n'a pas été travaillée dans les groupes se dessine au printemps ou à l'automne 2025 comme un espace important pour évaluer ces actions et continuer à fédérer au service du projet émancipateur de la FSGT.

## [Synthèse des groupes de travail.](#)

# VERS UN NOUVEAU SYSTÈME DE GESTION DES AFFILIATIONS ET LICENCES

Par Benjamin Chevit pour la Direction Fédérale Collégiale et Pierre Ammeloot, consultant

Le changement de système de gestion des affiliations et des licences s'inscrit dans un contexte de forte évolution du SI (Système d'Information) du siège fédéral. Depuis plusieurs mois, le SI est confronté à des demandes de changements et à des difficultés de développement de projets.

Il est alors apparu nécessaire de faire un état des lieux du fonctionnement et du projet de travail du SI afin d'enclencher une nouvelle dynamique et de définir le profil adapté pour le remplacement de Jérémy Dufour, qui a quitté son poste de coordonnateur du SI en novembre 2022. Les questions informatiques nécessitant un niveau d'expertise bien spécifique, il a été décidé de se faire accompagner par un intervenant extérieur, en la personne de Pierre Ammeloot (directeur technique indépendant, accompagnant des structures sur leurs enjeux SI depuis 15 ans).

Depuis novembre dernier, Pierre travaille à nos côtés pour assurer l'impulsion et la coordination du processus et faire le lien avec la multitude d'acteurs concernés, aussi bien en interne qu'en externe.

Le travail réalisé a notamment permis d'identifier comme priorité de s'occuper du "cœur" du système, la base des licences. Cette base constitue l'élément central pour le développement de toutes les autres solutions nécessaires au fonctionnement de la Fédération (gestion des compétitions, des diplômes, des formations, des flux financiers, etc.). Cette priorité s'imposait car la base des licences actuelle ne présente plus un niveau de fiabilité suffisant avec un risque de sécurité conséquent (risque de fuite des données des licenciés en cas d'attaque de la base licence).

Plusieurs options ont été envisagées pour renouveler le système, et c'est le choix d'utiliser une solution déjà existante, pour bénéficier des outils déjà fonctionnels et pour mutualiser les coûts de futurs développements, à savoir le système E-licence avec la société exalto.

La séquence de l'Assemblée générale a permis une présentation rapide de cette solution puis des échanges en groupes ont travaillé sur les priorités des prochains développements, les évolutions possibles de la gestion des règlements des cotisations et les modalités d'accompagnement et de formation des comités et des clubs.

[Diaporama de présentation](#)

## Synthèse des travaux de groupes "Nouveau système de gestion des affiliations et licences"

- 1) Questions suite à la présentation en plénière : certaines réponses sont apportées et d'autres seront précisées ultérieurement

Un rappel en préambule : à partir de septembre 2023, il n'y aura plus qu'une seule période d'affiliation (16 mois pour tout le monde en septembre, 16 mois possible pour une première affiliation ensuite). En revanche, les deux périodes de licences sont conservées (saison sportive et année civile).

On parle du 1<sup>er</sup> septembre par facilité de langage, l'ouverture de la saison aura lieu comme d'habitude mi-août. Aucune base (ni l'ancienne ni la nouvelle) ne sera accessible au cours de la première quinzaine d'août.

Il ne sera pas possible de se pré-affilier la saison prochaine.

La charte SCAM fera partie des documents à compléter pour les clubs de sports de combat.

Le comité jouera le même rôle la saison prochaine pour la validation des licences. La personne qui saisira les infos sur le licencié devra télécharger une photo si cela est exigé.

Possibilité dans e-licence de faire des stats, des extractions.

Possibilité dans e-licence de sortir des listes par activités.

Les mutations seront gérées par e-licence.

Possibilité de choisir plusieurs activités au moment de la prise de licence.

La possibilité de connecter la nouvelle base avec des solutions de gestion des licences développées par des clubs est à l'étude.

Parmi les questions restant à traiter : les timbres et les changements de catégorie en cours de saison.

## Les priorités

- Module sportif, notamment les engagements, très majoritairement. L'outil pourra t'il s'adapter aux spécificités régionales/département, ou sera-t-il seulement national ?
- Envoi de mails en grand nombre
- Sur la dimension formation, cela peut se limiter dans un premier temps à de l'information sur les formations possibles et à stocker des diplômes, certifications, attestations. Un groupe mentionne cependant l'informatisation du livret de reconnaissance de l'animateur
- Une question sur les possibilités de s'inscrire en ligne pour des non licenciés.

## 2) Flux Financiers

- A quel moment est validée la licence, avant ou après le paiement ? ;
- Comment les comités sont-ils informés que la licence a été payée ? ;
- Possibilité de prise en compte des sur-cotisations ;
- Le rythme de reversement des parts régionales et départementales relève d'un choix de la fédération ;
- Prévoir l'accompagnement des salariés qui seraient impactés par un changement de fonctionnement. Ces changements peuvent permettre de recentrer son activité sur du développement et l'accompagnement des clubs ;
- Problème des clubs payant en espèce ou en plusieurs fois ;
- Le fonctionnement actuel permettrait, selon certains, de garder le contact entre les clubs et les comités.

Au terme des échanges en groupes, quatre sont favorables à une évolution du système des flux financiers consistant à ce que les clubs règlent directement les cotisations au niveau du siège fédéral. Un groupe souhaite le maintien en l'état du fonctionnement alors que quatre autres groupes sont partagés . A rediscuter dans un an.

## 3) Accompagnement et formation

- Refaire des visios comme les deux premières si certains n'y avaient pas participé ;
- Il faut également former les clubs le plus tôt possible, avant l'ouverture des affiliations notamment. Phase de test en juin / juillet ;
- Il y aura pour les comités des personnes qui pourront être contactées au niveau du siège. Pour les clubs, les interlocuteurs seront probablement les comités ou un référent régional ;
- Pas possible de montrer l'outil car toujours en préproduction, pas suffisamment mis aux « normes » FSGT pour que cela soit pertinent de le montrer ;
- Modalités à adapter pour les plus petits comités sans salariés ;
- Réaliser une vidéo courte, un tutoriel pour présenter le processus, aux clubs notamment ;
- Faire du distanciel et du présentiel ;
- Des formations régionales peuvent parfois être adaptées

Des propositions seront construites à partir de nos échanges et des décisions seront validées collectivement.

# POLITIQUE FINANCIÈRE

Par Michel Canillot, Benjamin Chevit, Mohamed Debbouza et Antoine Petitet pour le domaine de la politique financière

## Comptes nationaux 2021 / 2022

Après trois saisons bouleversées, l'Assemblée générale (AG) 2023 acte la sortie d'un processus d'exception qui devait s'étaler sur 4 saisons (2020 / 2024) et prévoyait un prélèvement possible sur les réserves de 1 415 000 €. Ces dispositions ne sont plus nécessaires, la saison 2021 / 2022 étant le cas emblématique du changement de paradigme.

D'un déficit prévisionnel (en 2021) global de 1 533 000 € sur la période 2020 / 2024, le résultat net cumulé prévisionnel actualisé est finalement à l'équilibre : - 65 524 €, soit 0,50 % des dépenses. Deux raisons principales peuvent être avancées :

- Le montant des ressources apportées par les cotisations fédérales est plus important que prévu grâce à une évolution meilleure qu'anticipé des effectifs et à des revalorisations du montant des cotisations fédérales.
- Des montants d'aides exceptionnelles allant bien au-delà de ce qui pouvait être attendu.

Il ne faut cependant pas s'y tromper, la situation globale ne doit pas masquer la réalité d'un compte de résultat toujours marqué par les effets de la crise sanitaire : un résultat d'exploitation et un ratio de fonctionnement négatif !

L'Assemblée générale a validé l'affectation du résultat en report à nouveau et a approuvé les [comptes nationaux 2021 / 2022](#) à l'unanimité (et 1 abstention).

## Cotisations fédérales et budget prévisionnel

### Evolution des cotisations fédérales

Suite aux échanges ayant eu lieu lors des réunions préparatoires à l'AG et à la diffusion d'un questionnaire, il a été proposé à l'AG :

- une hausse du montant des cotisations fédérales de 3 % pour la saison 2023 / 2024,
- de revenir à une répartition en trois parts de la cotisations (nationale, régionale et départementale) équivalente à celle de la saison 2021 / 2022

Trois raisons principales à cette proposition :

- ⇒ compenser une partie de la hausse des dépenses liée à l'inflation
- ⇒ une première mesure d'amortissement
- ⇒ un impact limité sur le montant des cotisations

L'Assemblée générale a adopté cette orientation (4 votes contre).

### Budget national prévisionnel 2023 / 2024

L'Assemblée générale a adopté à la quasi unanimité (un vote contre et une abstention) un [budget national prévisionnel](#) pour la saison 2023 / 2024.

L'adoption d'un budget prévisionnel équilibré a été possible tout en prenant trois mesures fortes :

1/ Revalorisation de 6% en mars 2023 de la valeur du point d'indice des salaires du siège fédéral pour préserver le pouvoir d'achat

2/ Création d'un poste de travail supplémentaire en appui sur un environnement favorable

Une aide à l'emploi portant sur le développement des pratiques partagées ayant été obtenue auprès de l'ANS (Agence nationale du sport), pour un montant de 17 600 € annuels pendant trois ans, un poste de travail supplémentaire a pu être créé, de coordonnatrice de l'EFT (espace fédéral thématique) pratiques partagées.

Cette création porte le nombre de postes salariés au sein du siège fédéral à 32,5 ETP (équivalent temps plein), supérieur aux 31,5 ETP validé lors de l'AG 2022.

3/ Pérennisation d'un poste de travail sur la gestion du PSF – FSGT pour pallier le désengagement de l'État

A noter également le maintien du montant des dotations aux pôles, domaines et Espaces fédéraux thématiques (EFT) et la présence d'une enveloppe pour la mise en œuvre du projet de développement, vers les 90 ans.

# VERS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

## Evolution des statuts

Par Antonio Fonseca et Ahmadou Ly Tidiane pour le collectif de rénovation des statuts

En vue de l'adoption de la refonte des statuts lors de l'Assemblée fédérale 2023, un groupe de travail composé de Gérard Dizet, Antonio Fonseca et Ahmadou Ly a été mis en place. En effet, la Loi visant à démocratiser le sport en France adoptée en 2022 a apporté un certain nombre de modifications relatives notamment à la parité, au nombre de mandats et au mode d'élection des fédérations. L'évolution du projet et du mode de fonctionnement de la FSGT appelle également des modifications. Le règlement intérieur sera également modifié.

[Lire le diaporama](#)

A noter que la signature du CER est également et désormais soumise au renouvellement des agréments sport et éducation populaire. Si la FSGT demande son abrogation et va continuer à s'engager contre la mise en place de ce CER, elle ne peut mettre en péril la possibilité d'organiser au quotidien les activités sportives et associatives.

**Le groupe de travail a également présenté les différents points qui devront être intégrés dans les statuts :**

1. Obligation de parité femme-homme dans les instances dirigeantes de la fédération. En 2024 pour la fédération et en 2028 pour les ligues et comités régionaux.
2. Le vote direct des clubs : Prévoir la mise en place de 2 collèges de vote (un pour les clubs et un autre pour les structures de la FSGT) ; prévoir l'inscription du vote électronique dans les statuts ; prévoir aussi l'identification des votant·es par un mode de double authentification.
3. La limitation à 3 mandats maximum à la présidence pour le niveau national et régional. Mise en œuvre aux élections de 2024 avec effet rétroactif concernant la prise en compte des mandats précédents.
4. Les statuts des fédérations agréées prévoient les conditions dans lesquelles les instances dirigeantes se prononcent dans un délai de 2 mois à compter de l'élection de sa présidente /son président, sur le principe et le montant des indemnités allouées au titre de l'exercice de ses fonctions.

Par ailleurs, il y a d'autres points à prendre en compte ou débattre qui sont internes à la FSGT, à son projet et à son fonctionnement :

- La précision de la relation entre la Fédération et les Comités et la place des CFA dans le projet et fonctionnement de la fédération ;
- Les modalités d'affiliation et de radiation des clubs ;
- Les modalités de délivrance et de retrait de licence ;
- Le nombre, la composition et les compétences des instances dirigeantes (DFC, ...) ;
- Les modalités de candidature des licenciés aux instances dirigeantes ;
- La place des clubs dans le fonctionnement de la Fédération ;
- Les organismes en convention avec la Fédération ;
- La mise en place du Comité d'éthique et déontologie ;
- La lutte contre les discriminations et violences dans le sport ;
- La prise en compte des personnes non genrées ;
- Les modes alternatifs de résolution des conflits.



Le calendrier de travail est le suivant :

- Assemblée générale des 31 mars, 1er et 2 avril 2023 : présentation des enjeux et axes du projet
- d'actualisation des statuts et règlements de la FSGT ;
- Entre le 5 et le 30 avril 2023, échanges avec d'autres fédérations affinitaires : FSCF, UFOLEP, etc.
- Fin mai / début juin 2023 : échange avec l'avocate de la FSGT. Prévoir cette démarche après
- chaque nouvelle version et avant échange avec le Ministère des sports ;
- DFC des 15 / 16 juin 2023 : Présentation d'une première version des statuts (voire du R.I) de la FSGT
- Entre le 19 et le 30 juin 2023 : 1ère navette avec le ministère
- 2<sup>ème</sup> quinzaine de septembre 2023 : Adoption par la DFC de la version définitive du projet des statuts et RI à envoyer aux structures FSGT
- Début octobre 2023 : Échange avec le Ministère
- 16 octobre 2023 (au plus tard) : envoi du projet d'actualisation des statuts et du RI aux structures de la FSGT
- 10 novembre 2023 : AGE pour adoption des statuts et règlement intérieur

## Vers une évolution de la Direction Fédérale Collégiale

L'Assemblée Générale de 2024 sera électorale. Elle verra le renouvellement d'une partie de la Direction Fédérale Collégiale (DFC) et de son pilotage. La DFC a commencé un processus et continuera d'ici septembre 2023 pour mettre en place un collectif de renouvellement de la Direction fédérale collégiale. Cette DFC sera élue en appui sur les nouveaux statuts.

## Candidatures pour l'organisation de l'Assemblée Générale 2024

Un appel à candidature à l'accueil et l'organisation de l'AG électorale 2024 sera envoyé dans les prochaines semaines. Le comité de Guadeloupe a informé qu'il pourrait être candidat à l'accueil de l'AG 2024, si celle-ci correspond au cahier des charges.

## REMERCIEMENTS

Le comité du Bas-Rhin a été à la hauteur de l'événement ! Un immense merci à toute l'équipe bénévole organisée pour nous accueillir, et nous faire découvrir la ville de Strasbourg, avec des circuits différents, un atelier marche nordique était également proposé, ainsi que la vente de produits artisanaux en céramique.

Merci à Geneviève Auer, Kadir Aydin, Thomas Bort, Francis Brucket, Nicole Brucker, Sylviane Feger, Patick Filizian, Marie Garcia, Béatrice Gebel, René Gebel, Madeleine Gesualdi Virginie Gonnord, Jean-Bernard Hamann, Raymond Hanss, Catherine Lentz, Jean-Marc Kober, Martine Mertz, Pierre Mertz, Véronique Ohsé, José Perez, Xavier Schmerber, Catherine Weber. Aussi à Gilbert Elles, sans qui la décision d'accueillir cette Assemblée Générale n'aurait peut être pas été prise.

Ovationnés également, les "papis" de l'accro gym du club FSGT Liberté Bischheim-Hoenheim, et de leur camarade de route plus jeune, qui nous ont offert une démonstration à couper le souffle ! A 64, 62 et 57 ans, ils pratiquent la gymnastique dans le même club depuis 50 ans, et s'entraînent toujours plusieurs fois par semaine !

Merci à toutes les animatrices et tous les animateurs : Zineb Ajaaram, Arnaud Berthier, Pascal Blanchet, Emmanuelle Bonnet Oulaldj, Farid Bensikhaled, Jacques Callarec, Benjamin Chevit, Colette Coquil, Michel Crémonesi, Nicole Delamare, Michelle Delgado, Cathy Denis, Anthony Desbois, Aurélia Desvergne, Clémence Dépernet, Anthony Desbois, Lucie Doyen, Véronique Fatier, Ingrid Fichter, Antonio Fonseca, Thomas Fontenelle, Baptiste Guillat, Anne-Laure Goulfert, Pierre-Emmanuel Gros, Chloé Guille, Elise Hénault, Marie Lee, Vanessa Léger, Violaine Litzler, Ahmadou Ly, Joaquim Lorient, Antoine Petitet, Hervé Pournot, Yves Renoux, Franck Santos, Cathy Stella, Linda Tadount, Thomas Valle.

Un grand merci également à Mélanie Pieters, en charge des événements institutionnels, qui a fait le lien avec le comité pour créer les meilleures conditions d'accueil et d'organisation ! Et à Véronique Fatier qui a assuré l'intérim pendant plusieurs mois.

**Merci également à nos partenaires et aux élu·es présents pendant ces trois jours.**

Olivier Bussmann, notre interlocuteur chez Touristra Vacances

Karen Chataigner, comédienne et auteure de la pièce "Je danse avec Alice Milliat"

William Gasparini, sociologue du sport à l'Université de Strasbourg

Yannick Hervé, Vice-président du mouvement associatif

Tufor Owusu, adjoint à la Maire de Strasbourg en charge des sports

Hulliya Turan, adjointe à la Maire de Strasbourg en charge de l'éducation

Christophe Parel, Président de l'Union Sportive des Cheminots de France (USCF).





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023  
31 mars, 1<sup>er</sup> et 2 avril 2023

### COMPTES NATIONAUX 2021 / 2022 Présentation et analyses

Ce document a pour objet de **présenter les comptes du niveau national de la FSGT pour la saison 2021 / 2022** et d'**apporter des éléments de compréhension et d'analyse**.

Il est issu du travail mené tout au long de la saison par Mohamed Debbouza, trésorier fédéral, Sylvie Finance, responsable de la comptabilité au siège fédéral et le domaine de la politique financière. Ce domaine a pour fonction d'impulser l'élaboration et la maîtrise du budget national, en concertation avec les membres de la DFC et avec les coordonnateurs.trices salarié.e.s et bénévoles du siège fédéral.

**Cette note, structurée en deux parties plus un lexique, est accompagnée du document intitulé « Les principaux documents financiers 2021 / 2022 ».**

#### Première partie : le compte de résultat 2021 / 2022

Le compte de résultat est un flux, l'image de l'ensemble des mouvements de dépenses et de ressources ayant eu lieu entre deux dates, en l'occurrence entre le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et le 31 août 2022. La différence entre les ressources et les dépenses réalisées au cours de cette période indique si l'exercice est excédentaire (résultat net positif) ou déficitaire (résultat net négatif).

Le compte de résultat peut être présenté sous forme comptable – en reprenant la classification du plan comptable général – ou sous forme analytique – selon une classification correspondant à l'activité menée par la Fédération.

#### Seconde partie : le bilan au 31 août 2022

Le bilan est une photographie à un instant donné, ici au 31 août 2022, de l'utilisation des ressources (l'actif) et de l'origine de ces mêmes ressources (le passif) depuis la création de la structure. Par sa construction même, l'actif et le passif sont à tout moment équilibrés.

#### En quelques mots...

##### L'arrêt d'un processus d'exception, la perspective d'un retour « à la normal »

Après trois saisons bouleversées, l'Assemblée générale (AG) 2023 acte la sortie d'un processus d'exception qui devait s'étaler sur 4 saisons (2020 / 2024) et prévoyait un prélèvement possible sur les réserves de 1 415 000 €. Ces dispositions ne sont plus nécessaires, la saison 2021 / 2022 étant le cas emblématique du changement de paradigme.

D'un déficit prévisionnel (en 2021) *global* de 1 533 000 € sur la période 2020 / 2024, le résultat net cumulé prévisionnel actualisé est finalement à l'équilibre : - 65 524 €, soit 0,50 % des dépenses.



Deux raisons principales peuvent être avancées :

- le montant des ressources apportées par les cotisations fédérales est plus important que prévu grâce à une évolution meilleure qu'anticipé des effectifs et à des revalorisations du montant des cotisations fédérales.
- Des montants d'aides exceptionnelles allant bien au-delà de ce qui pouvait être attendu.

Il ne faut cependant pas s'y tromper, la situation globale ne doit pas masquer la réalité d'un compte de résultat toujours marqué par les effets de la crise sanitaire : un résultat d'exploitation<sup>1</sup> et un ratio de fonctionnement<sup>1</sup> négatifs !

## PREMIÈRE PARTIE LE COMPTE DE RÉSULTAT 2021 / 2022

(Voir page 2 du document « Les principaux documents financiers 2021 / 2022 »)

### Le compte de résultat 2021 / 2022, l'acte de fin d'un processus pluriannuel exceptionnel

Il faut se souvenir d'où nous venons pour mesurer une partie du chemin parcouru entre mars 2020 et mars 2023 et comprendre pourquoi les dispositions prévues de sortie de crise ne sont plus nécessaires.

Après une AG 2020 reportée pour cause de COVID puis organisée en visioconférence en novembre 2020, l'AG 2021 avait enfin pu se tenir normalement en mars mais dans un contexte de forte baisse des effectifs (- 37 % par rapport à mars 2020). La perspective d'un déficit cumulé sur les saisons 2020 / 2024 de 1 533 000 € se présentait face à nous. Il avait alors été décidé une mesure forte, la possibilité de prélever sur les réserves fédérales jusqu'à 1 415 000 € sur 4 ans, *sans diminuer* le montant de la masse salariale et de la dotation aux pôles, domaines et Espaces fédéraux territoriaux (EFT).

**Cette hypothèse d'utiliser les réserves fédérales n'est plus pertinente aujourd'hui, la perspective budgétaire sur 4 saisons étant d'un équilibre.** Cette évolution s'explique par trois raisons principales :

- le « quoi qu'il en coûte » s'est élevé à 589 407 € pour la FSGT (voir les tableaux page 10 du document « Les principaux documents financiers 2021 / 2022 »). Sans ces aides exceptionnelles liées à la crise sanitaire, le résultat net aurait été déficitaire en 2021 / 2022 et le déficit deux fois plus élevé en 2020 / 2021.
- Une évolution des effectifs meilleure qu'anticipé. La baisse en 2020 / 2021 a d'abord été moindre qu'envisagé : - 33,6 % (par rapport à 2019 / 2020) au lieu des - 39,5 % du budget prévisionnel. Puis la hausse plus importante en 2021 / 2022 par rapport à la saison précédente : + 35 % et non + 32,2 %. Sur les 4 saisons cumulées, les ressources supplémentaires prévisionnelles s'élèvent à 550 000 € (voir le détail dans le tableau page 8 du document « Les principaux documents financiers 2021 / 2022 »).
- Des choix forts sur l'évolution des montants des cotisations. Construit initialement sur la base d'une stabilité du montant des cotisations pendant les 4 saisons du budget pluriannuel 2020/2024, il a finalement été décidé de revaloriser de 2,8 % le montant des cotisations en 2022/2023 pour maintenir en partie les capacités d'action des structures de la FSGT et pour permettre le financement du projet de développement, vers les 90 ans. Ce choix a permis d'augmenter les ressources de 28 000 € par rapport à la version initiale du BP. De même, si la hausse du montant des cotisations de 3 % la saison prochaine était actée lors de la prochaine AG, cela contribuerait à une hausse des ressources de 161 560 €.

---

<sup>1</sup> Voir le lexique page 8

## La saison 2021 / 2022, un retour « à la normal » de l'activité des pôles, domaines et EFT

La saison 2021 / 2022 est emblématique de ce retour à une forme, relative, de normalité budgétaire par rapport aux craintes ressenties en 2021. Le résultat net est passé d'un déficit prévisionnel de 450 000 € à un résultat excédentaire de 114 570 €. Cet écart de 564 570 € représente 37 % du décalage cumulé sur les 4 saisons.

Cette évolution est d'autant plus remarquable qu'elle a été réalisée en faisant le choix de ne pas réduire les dépenses. Cette prise de risque a été payante, contribuant probablement, dans des proportions difficilement évaluables, à l'évolution positive des effectifs, et consécutivement, à la très forte hausse des ressources de cotisations.

Le choix de maintenir le niveau des dépenses a notamment permis de **préserver le nombre de postes salariés du siège fédéral** : 30,45 postes occupés en moyenne au cours de la saison 2021 / 2022, équivalent au chiffre de la saison 2019 / 2020 (30,24)<sup>2</sup>. Si le nombre de postes est resté stable, la masse salariale a significativement augmenté en deux saisons, passant de 1 600 161 € à 1 758 557 €, soit une hausse de 10 %. Deux explications : la hausse collective du point d'indice des salaires de 2,8 % en mars 2022 d'une part, les revalorisations individuelles des salaires au cours des deux saisons d'autre part.

La volonté de **maintenir le niveau des dépenses malgré le très fort déficit envisagé a également concerné la dotation attribuée aux pôles, domaines et EFT**. Le contexte de sortie de crise sanitaire en 2021 / 2022 et le volontarisme ont permis de relancer les projets et actions après une saison quasi à l'arrêt. La dotation utilisée est ainsi passée de 174 361 € à 408 555 €, proche du niveau de la dernière saison non perturbée, soit 2018 / 2019 (avec une dotation utilisée de 460 788 €).

Si la dotation utilisée est nettement répartie à la hausse en 2021 / 2022, son montant est resté en deçà du montant prévu lors de l'AG 2021 et même en deçà de celui prévu lors de l'AG 2022. Ce décalage est habituel et s'explique notamment par une utilisation deux fois moins importantes que prévu de la dotation du PACS (voir le tableau page 9 du document « Les principaux documents financiers 2021 / 2022 »).

Les CFA notamment n'ont utilisé que 50 % de la dotation disponible (57 000 € sur 113 000 €). Plusieurs explications peuvent être avancées :

1. un niveau élevé de recettes propres (les épreuves fédérales sont autofinancées, les formations et la vente de livrets / carnets se révèlent assez rémunératrices),
2. une baisse significative des dépenses liées à l'organisation de réunions, conséquence d'un recours de plus en plus important à la visioconférence,
3. un réel décalage entre des budgets prévisionnels de CFA ambitieux en terme de projets de développement et de communication et la réalité.

Autres facteurs d'explication, la mise en route moins rapide que prévu des nouveaux EFT Pleine nature et Danses et expressions d'une part, l'activité plus limitée qu'envisagé des EFT déjà existant (activités connectées, enfance) d'autre part.

Deux autres domaines ont également sous-utilisé de manière significative leur dotation disponible. Le domaine de la politique de formation n'a utilisé qu'un tiers de sa dotation (22 000 € sur 63 000 €), la saison ayant été une saison de transition avec l'arrivée d'une nouvelle équipe salariée et bénévole. Le domaine de la politique de coopération et de solidarité internationales n'a utilisé que 3 700 € sur les 26 000 € disponibles, les activités internationales restant fortement perturbées par la crise sanitaire et les restrictions afférentes.

---

2 A noter que la saison 2020 / 2021 n'est pas à prendre comme référence pour l'évolution de la masse salariale, cette saison présentant un caractère exceptionnel avec une activité partielle importante des salarié.e.s du siège fédéral pendant les périodes de confinement et un nombre de postes occupés à 29,50, en-deçà du chiffre prévu.



## Le compte de résultat 2021 / 2022 : une structuration qui reste marquée par la crise sanitaire

Si la situation globale est évidemment très positive (dans tous les sens du terme), un regard sur la structuration du compte de résultat indique une fragilité persistante. En effet, le résultat d'exploitation demeure déficitaire en 2021 / 2022 à hauteur de 73 000 €. Cela ne constitue pas une surprise compte-tenu du niveau élevé des aides exceptionnelles suite à la crise sanitaire. Ni surprenant, ni alarmant, ce déficit limité (2,6 % des ressources d'exploitation) laisse espérer un retour à la structuration recherchée à court-terme.

Cette structuration visée passe notamment par un **ratio de fonctionnement**<sup>3</sup> excédentaire, pour assurer l'autonomie budgétaire et la pérennité de la FSGT. Systématiquement positif jusqu'à la saison 2019 / 2020, il est significativement déficitaire pour la seconde saison consécutive à hauteur de 175 315 €, soit plus de 6 % des ressources d'exploitation.

	2019 / 2020	2020 / 2021	2021 / 2022		2019 / 2020	2020 / 2021	2021 / 2022
Forces humaines	1 600 161	1 528 187	1 758 557	Cotisations fédérales	2 176 338	1 519 384	1 967 476
Frais généraux	362 576	298 075	316 542				
Amortissements	100 648	79 821	67 692				
<b>Total</b>	<b>2 063 385</b>	<b>1 906 083</b>	<b>2 142 791</b>	<b>Total</b>	<b>2 176 338</b>	<b>1 519 384</b>	<b>1 967 476</b>
<b>Ratio excédentaire</b>	<b>112 953</b>			<b>Ratio déficitaire</b>		<b>386 699</b>	<b>175 315</b>

Ce déficit est en partie compensé par l'excédent du **ratio des actions mises en œuvre**<sup>3</sup>, à hauteur de 104 000 €. Cet excédent, utile pour l'équilibre budgétaire global dans le contexte spécifique de baisse des effectifs, renvoie cependant à la difficulté des pôles, domaines et EFT à utiliser les ressources disponibles.

	2019 / 2020	2020 / 2021	2021 / 2022		2019 / 2020	2020 / 2021	2021 / 2022
Domaines/secteurs	344 394	174 631	408 555	Subventions	450 000	300 000	450 000
Projets fédéraux	23 197	94 344	38 074	Partenariat	25 663	0	0
SPA / CSP	50 214	46 621	60 315	SPA / CSP	121 967	110 704	110 746
Chantiers	61 930	67 997	77 546	Autres ressources	71 442	238 288	127 758
Autres dépenses							
<b>Total</b>	<b>479 735</b>	<b>383 593</b>	<b>584 490</b>	<b>Total</b>	<b>669 072</b>	<b>648 992</b>	<b>688 504</b>
<b>Ratio excédentaire</b>	<b>189 337</b>	<b>265 399</b>	<b>104 014</b>	<b>Ratio déficitaire</b>			

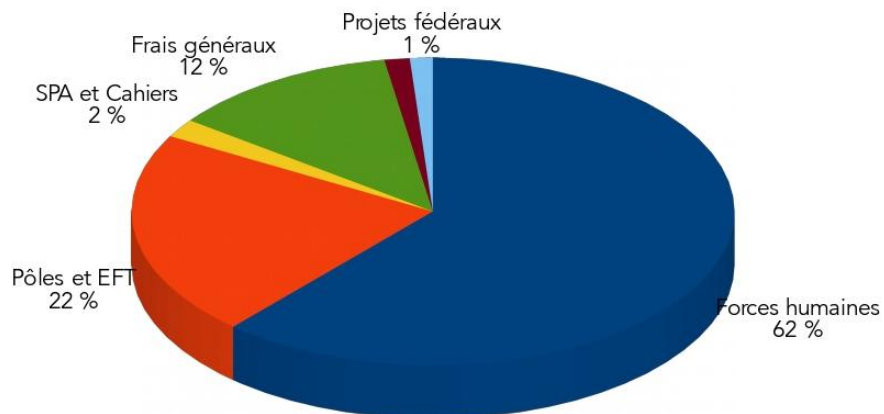
Le **ratio de maîtrise de la masse salariale**<sup>3</sup> vient confirmer la place prépondérante prise par la masse salariale dans la répartition des ressources. Le taux s'élève à près de 63,5 %, 8,5 points au-dessus de l'objectif fixé et 10 points de plus qu'en 2019 / 2020. Cela met également de nouveau en exergue un niveau de dépenses des pôles, domaines et EFT inférieur à l'enveloppe disponible.

La structuration du compte de résultat 2021 / 2022 reste donc marquée par la crise sanitaire. Seule la poursuite de la hausse des effectifs permettra de retrouver des marges de manœuvre budgétaires et une structuration plus solide.

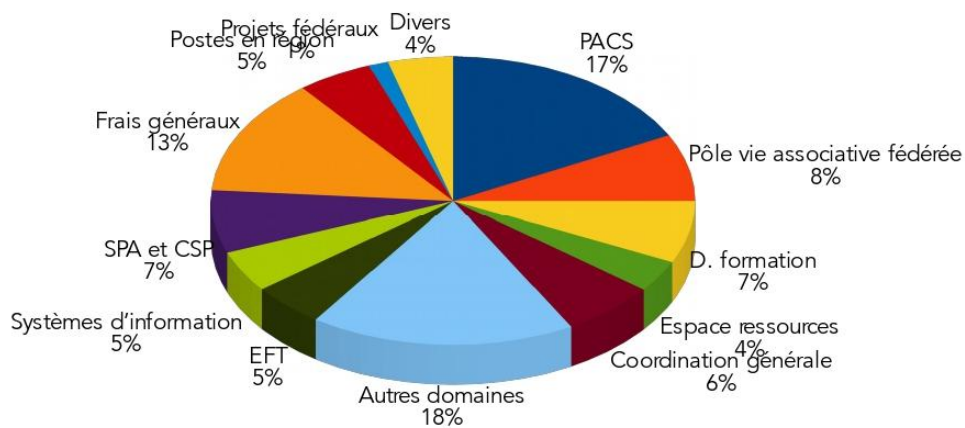
### UTILISATION DES RESSOURCES

Le **graphique de répartition des dépenses** (page suivante) confirme la masse salariale comme premier poste budgétaire.

<sup>3</sup> Voir la définition page 8

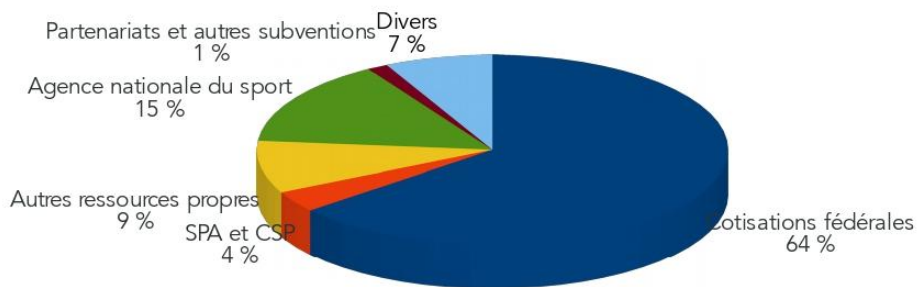


Afin d'avoir une image plus juste de l'utilisation des ressources, une autre répartition des dépenses est intéressante : elle consiste à intégrer les salaires des forces humaines salariées aux dépenses des pôles, domaines et EFT (voir tableaux page 3 du document « Les principaux documents financiers 2021 / 2022 ») :



**ORIGINE DES RESSOURCES**

Coté **répartition des ressources**, il faut noter que la proportion des cotisations fédérales repasse au-dessus de 60 % du total des ressources, après être « tombée » à 59 % en 2020 / 2021 compte-tenu de la chute des effectifs.



Les ressources propres (cotisations fédérales, Sport et Plein Air, Cahiers du Sport populaire et engagements) représentent près de trois quarts des ressources totales. Ce niveau est rarement atteint dans le secteur associatif. Il est le résultat de la politique financière menée par la FSGT dont l'objectif est d'assurer son autonomie financière et en conséquence sa liberté d'action.

### **Compte de résultat structuré selon le plan comptable FSGT et compte de résultat comptable : pourquoi sont-ils différents ?**

En adoptant une présentation des comptes propre à la FSGT, l'objectif est de **rendre plus explicite la lecture des documents financiers en les adaptant aux spécificités de la Fédération**.

La plupart des dispositions d'adaptation du compte de résultat comptable pour le « transformer » en compte de résultat « à la mode FSGT » n'ont pas d'effet sur le montant du résultat net mais uniquement sur le niveau conjoint des dépenses et ressources. Il s'agit notamment de :

- la valorisation budgétaire, en dépenses et ressources, de la présence des cadres d'Etat,
- la déduction côtés dépenses et ressources du montant des parts régionales reversées aux régions,
- la prise en compte de la différence entre les dépenses et les ressources des pôles et domaines (la dotation) dans les comptes « à la mode FSGT » et non de l'intégralité du montant des ressources perçues et des dépenses réalisées.

Plus rarement, certaines adaptations peuvent modifier le résultat net comptable. Pour la saison 2021 / 2022 par exemple, il **a été procédé dans les comptes « à la mode FSGT » aux ajustements suivants :**

Appel à projets « Transformation numérique » par l'ANS : une subvention de 41 000 € a été obtenue en 2021. Le montant imputé en comptabilité sur la saison 2021 / 2022 (13 667 € soit 4 / 12 des 41 000 €) a été retiré des ressources dans les comptes « à la mode FSGT », les projets retenus étant prévus en 2022 / 2023.

Subvention projet Sahraouis : une subvention de 21 000 € a été obtenue en 19/20 auprès de l'Ambassade de France en Algérie en soutien du projet dans les camps de réfugiés sahraouis. Le montant non utilisé au cours de cette saison 19/20, 7 737 €, avait été déduit des comptes « à la mode FSGT ». Ce solde a été enregistré dans les comptes 20/21 (4 860 €) et 21/22 (2 877 €), des actions nouvelles ayant eu lieu au cours de ces deux saisons.

Appel à projets Héritage et Société : une subvention de 165 000 € avait été obtenue en 2018 / 2019. L'intégralité de ce montant avait été déduit des ressources des comptes « à la mode FSGT ». Depuis, au fil des saisons, cette subvention est progressivement réintégrée en ressources, en fonction de la réalisation des actions prévues. En 2021 / 2022, 10 650 € ont été ajoutés pour la réédition numérique du classeur « Ca va la forme », 7 949 € pour l'édition du livre « Des jeux, des seniors, des APS » et 3 250 € à destination des comités du Finistère et de l'île de la Réunion pour des actions sport – santé.

**Ces écritures aboutissent à une (légère) hausse de 11 059 € du résultat net dans le compte de résultat « à la mode FSGT » par rapport au compte de résultat comptable.**



## DEUXIÈME PARTIE LE BILAN AU 31 AOÛT 2022

(Voir page 4 du document « Les principaux documents financiers 2021 / 2022 »)

L'analyse du passif du bilan, c'est à dire de l'origine des ressources d'une structure depuis sa création, permet d'évaluer sa capacité financière à s'inscrire dans la durée et à se développer.

<u>ACTIF</u>	<u>PASSIF</u>
<b>Actif immobilisé</b> Immobilisations corporelles (bâtiments, mobilier, matériel), incorporelles (logiciels principalement) et financières (titres)	<b>Fonds associatifs</b> (Apport de départ, résultats successifs, subventions d'équipement, provisions)
	<b>Dettes à long terme</b>
<b>Actif circulant</b> (stocks, créances, comptes financiers)	<b>Dettes à court terme</b>

Le déficit comptable de 317 000 € lors de la saison 2020 / 2021 a entraîné une baisse des fonds associatifs.

**Ces fonds associatifs ne représentent « plus » que 71 % du total du passif** au 31 août 2022, soit une baisse de 14 points par rapport au 31 août 2020. Cette baisse est cependant d'abord liée à une hausse temporaire du bilan due à la souscription d'un Prêt garanti par l'État (PGE) à hauteur de 660 000 € en novembre 2021. Finalement non conservé car non nécessaire, la proportion des fonds associatifs dans le total du bilan devrait retrouver son niveau « habituel » au 31 août 2023.

Pour la même raison, la souscription du PGE, **le fonds de roulement (FDR)<sup>4</sup> exprimé en jours d'exploitation est également en baisse** par rapport au 31 août 2020, passant de 368 à 284. Outre que cette situation est conjoncturelle, elle souligne la solidité financière de la FSGT qui conserve, malgré cette diminution, la capacité à prendre en charge les dépenses de fonctionnement et d'actions sans apport de ressources nouvelles pendant plus de 9 mois (trois mois sont communément considérés comme une visibilité suffisante) : c'est un gage d'autonomie financière pour la FSGT !

---

<sup>4</sup> Voir le lexique page 8

## LEXIQUE

**Le résultat d'exploitation** est la différence entre les dépenses et les ressources liées au fonctionnement habituel de la structure, à son activité « traditionnelle ». C'est un indicateur de l'état de structuration du budget plus pertinent que **le résultat net de l'exercice**, ce dernier prenant en compte l'intégralité des dépenses et ressources et notamment celles liées à des opérations budgétaires *exceptionnelles* (achat ou vente d'un local par exemple).

**La dotation budgétaire** d'un domaine, secteur, chantier ou projet fédéral correspond à la différence entre le montant des dépenses engagées et le montant des ressources spécifiquement obtenues par le domaine, secteur, chantier ou projet fédéral concerné.

### Les ratios de maîtrise du budget

**Le ratio de fonctionnement** se calcule en déduisant du montant des cotisations fédérales le montant de la masse salariale + frais généraux + amortissements. L'objectif est d'obtenir un ratio proche de zéro.

**Le ratio de maîtrise de la masse salariale** se calcule en divisant le montant de la masse salariale par le montant des dépenses globales. L'objectif est d'obtenir un taux proche de 55 %. Ce taux est très variable selon l'activité de la structure concernée ; les standards communément reconnus dans le secteur associatif admettent qu'en deçà de 70 %, la gestion est saine, entre 70 et 80 %, il faut s'interroger et au-delà de 80 %, il faut s'alarmer.

**Ces 2 ratios sont interdépendants.** Ils doivent être mis en œuvre simultanément pour être pertinents et garantir un budget **équilibré et stable**. Ils permettent d'élaborer la répartition des grandes masses de dépenses (masse salariale, autres dépenses de fonctionnement et dépenses d'actions et de projets) à partir du montant prévisionnel des ressources.

En complément de ces deux ratios, **le ratio des actions mises en œuvre** consiste à maintenir les dépenses d'action des domaines, secteurs et chantiers et les dépenses pour la mise en œuvre de manifestations et projets fédéraux au niveau du montant des ressources d'exploitation hors cotisations fédérales afin de garantir l'équilibre global du budget national.

Le budget national est à l'équilibre lorsque le ratio de fonctionnement et le ratio des actions mises en œuvre le sont tous les deux à l'équilibre ou lorsque l'excédent de l'un compense le déficit de l'autre.

**Fond de roulement (FDR)** correspond à l'excédent de ressources stables qui va permettre de financer une partie des besoins à court terme de la fédération. Il est calculé en déduisant les dettes à court terme de l'actif circulant.

**Fond de roulement (FDR) en jours** est calculé en divisant le fond de roulement par [charges d'exploitation divisées par 365] ; il indique la capacité de la structure à faire face aux dépenses de fonctionnement sans apport de ressources nouvelles (trois mois est communément considéré comme une visibilité suffisante).

**Ratio d'indépendance financière** : calculé en divisant les fonds associatifs par le total du passif. Ce ratio mesure l'autonomie et la liberté financière. Plus ce ratio s'approche de 1, plus l'association a une bonne capacité à emprunter.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

### COMPTES NATIONAUX 2021 / 2022 LES PRINCIPAUX DOCUMENTS FINANCIERS

LE COMPTE DE RÉSULTAT 2021 / 2022 structuré selon le plan comptable FSCT	PAGE 2
LE COMPTE DE RÉSULTAT 2021 / 2022 structuré par pôles, domaines et EFT	PAGE 3
LE BILAN au 31 août 2022	PAGE 4
LES DOTATIONS 2021 / 2022 AUX PÔLES ET DOMAINES	PAGE 5
LES FRAIS GÉNÉRAUX	PAGE 6
LA MASSE SALARIALE / LES PROVISIONS ET DÉPENSES EXCEPTIONNELLES	PAGE 7
ÉVOLUTION DES RESSOURCES PROPRES (COTISATIONS FÉDÉRALES)	PAGE 8
BUDGET DU PÔLE ACTIVITÉS ET CULTURE SPORTIVE	PAGE 9
LES REPRISES SUR PROVISIONS ET RESSOURCES EXCEPTIONNELLES	PAGE 10
LES PARTENARIATS / LES AUTRES RESSOURCES	PAGE 10
LE RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	PAGES 11 À 18

LE COMPTE DE RÉSULTAT 2021 / 2022 structuré selon le plan comptable FSGT

DÉPENSES	2019 / 2020		2020 / 2021		2021 / 2022		RESSOURCES	2019 / 2020		2020 / 2021		2021 / 2022	
	RÉALISÉES		RÉALISÉES		PREVISIONNELLES AG 2021	RÉALISÉES		RÉALISÉES		RÉALISÉES		PREVISIONNELLES AG 2021	RÉALISÉES
<b> FONCTIONNEMENT</b>							<b> FONCTIONNEMENT</b>						
Forces humaines							Cotisations fédérales	2 176 338	1 519 384	1 767 000	1 967 476		
Postes salariés	1 600 161	1 528 187	1 715 000	1 758 557			- affiliations	176 078	162 257	167 000	162 018		
Postes d'Etat	348 333	190 000	222 000	158 333			- adhésions	2 000 260	1 357 127	1 600 000	1 805 458		
Frais généraux	362 576	298 075	370 000	316 542			Postes d'Etat	348 333	190 000	222 000	158 333		
Amortissements	100 648	79 821	80 000	67 692			Autres ressources	62 084	137 381	75 000	84 268		
	2 411 718	2 096 083	2 387 000	2 301 124				2 586 755	1 846 765	2 064 000	2 210 077		
<b> ACTIONS</b>							<b> ACTIONS</b>						
Domaines et secteurs	344 394	174 631	600 000	408 555			Subvention Ministère des Sports	450 000	300 000	450 000	450 000		
- dont pôle activités et culture sportive	130 381	45 632	240 000	110 240			Partenariat	25 663	0	30 000	0		
- dont pôle vie associative fédérée	45 053	38 847		47 283			Chantiers transversaux	5 107	23 957	0	30 240		
Espaces fédéraux thématiques (EFT)	11 899	34 655	20 000	58 674			- dont EFT Walking foot	4 217	8 921		9 088		
- dont EFT Educ. à la santé pour tous	7 637	25 734	15 000	31 061			- dont chantier Educ. à la santé pour tous	890	15 036		21 152		
Système d'informations	50 031	33 342	60 000	18 872			Sport et Plein Air	117 963	108 723	105 000	103 857		
Sport et Plein Air	49 775	45 411	50 000	59 631			Cahiers du Sport Populaire	4 004	1 981		6 889		
Cahiers du Sport Populaire	439	1 210	2 000	684				602 737	434 661	585 000	590 986		
	456 538	289 249	732 000	546 416									
<b> MANIFESTATIONS ET PROJETS FEDERAUX</b>							<b> MANIFESTATIONS ET PROJETS FEDERAUX</b>						
- dont soutien aux actions de comités (santé, pratiques innovantes)		76 950		3 250			- dont appel à projets Héritage et Société (saison 20/21)	4 251	76 950		13 250		
	23 197	94 344	0	38 074				4 251	76 950		13 250		
<b> PROVISIONS</b>	5 821	14 902	0	11 040			<b> REPRISES SUR PROVISIONS</b>	13 747	59 277		9 277		
<b> TOTAL</b>	<b>2 897 274</b>	<b>2 494 578</b>	<b>3 119 000</b>	<b>2 896 654</b>			<b> TOTAL</b>	<b>3 207 490</b>	<b>2 417 653</b>	<b>2 649 000</b>	<b>2 823 590</b>		
Résultat d'exploitation excédentaire	310 216						Résultat d'exploitation déficitaire		76 925		73 064		
<b> DEPENSES EXCEPTIONNELLES</b>	80 112	402 035		31 163			<b> RESSOURCES EXCEPTIONNELLES</b>	51 217	262 567	470 000	218 797		
- dont avoirs aux clubs		379 846					- dont prélèvement sur les réserves			470 000			
Résultat exceptionnel excédentaire				187 634			Résultat exceptionnel déficitaire	28 895	139 468				
Résultat net excédentaire	281 322			114 570			Résultat net déficitaire		216 392				
<b> TOTAL</b>	<b>3 258 708</b>	<b>2 896 613</b>	<b>3 119 000</b>	<b>3 042 387</b>			<b> TOTAL</b>	<b>3 258 707</b>	<b>2 896 612</b>	<b>3 119 000</b>	<b>3 042 387</b>		



## LE COMPTE DE RÉSULTAT 2021 / 2022 structuré par pôles, domaines et EFT

DÉPENSES	REALISEES			RESSOURCES	REALISEES		
	2019 / 2020	2020 / 2021	2021 / 2022		2019 / 2020	2020 / 2021	2021 / 2022
<b>FONCTIONNEMENT</b>				<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Indemnités et cotis. diverses</b>	74 130	80 892	85 269	<b>Cotisations fédérales</b>	2 176 338	1 519 384	1 967 476
- indemnités de départ (retraite, rupture)	74 478	51 453	67 305	- affiliations	176 078	162 257	162 018
- divers : rbst transports, médecine du trav.	-348	29 439	17 964	- adhésions	2 000 260	1 357 127	1 805 458
<b>Frais généraux</b>	362 576	298 075	316 542	<b>Autres ressources</b>	62 084	137 381	84 268
<b>Amortissements</b>	100 648	79 821	67 692				
	<b>537 354</b>	<b>458 788</b>	<b>469 503</b>		<b>2 238 422</b>	<b>1 656 765</b>	<b>2 051 744</b>
<b>ACTIONS</b>				<b>ACTIONS</b>			
<b>Pôle activités et culture sportive</b>	475 861	433 320	511 692				
- forces humaines fédérales (8,80 postes en 2021 / 2022)	326 480	375 021	401 452				
- postes d'Etat (0 poste en 2021 / 2022)	19 000	12 667	0				
- fonctionnement et actions du domaine des activités	130 381	45 632	110 240				
<b>Pôle vie associative fédérée</b>	207 423	192 683	220 147				
- forces humaines fédérales (3 postes en 2021 / 2022)	162 370	153 836	172 864				
- fonctionnement et actions du domaine des comités et régions	45 053	38 847	47 283				
<b>Domaine de la politique de formation</b>	189 603	142 537	205 542				
- forces humaines fédérales (3,5 postes en 2021 / 2022)	142 151	113 938	183 679				
- postes d'Etat (0 poste en 2021 / 2022)	31 667	21 111	0				
- fonctionnement et actions du domaine de la formation	15 785	7 488	21 863				
<b>Coordination générale</b>	147 669	125 847	185 246				
- forces humaines fédérales (2 postes en 2021 / 2022)	112 089	108 071	117 270				
- postes d'Etat (0,5 poste en 2021 / 2022)	0	0	31 667				
- fonctionnement et actions de la coordination générale	35 580	17 776	36 309	<b>Subvention Ministère Sports</b>	450 000	300 000	450 000
<b>Autres domaines et secteurs</b>	744 817	575 583	758 032	<b>Poste d'État</b>	348 333	190 000	158 333
- forces humaines fédérales (10,3 postes en 2021 / 2022)	577 191	477 353	546 300				
- fonctionnement et actions	167 626	98 230	211 732				
<b>Sport et Plein Air et Cahiers du Sport Populaire</b>	200 819	197 304	207 552	<b>Sport et Plein Air</b>	117 963	108 723	103 857
- dont forces humaines fédérales (2,13 postes en 2021 / 2022)	150 605	150 683	147 237	<b>Cahiers du Sport Populaires</b>	4 004	1 981	6 889
- dont fonctionnement et actions	50 214	46 621	60 315				
<b>Espaces fédéraux thématiques</b>	47 768	86 118	142 842	<b>Espaces fédéraux thématiques</b>	5 107	23 957	30 240
- forces humaines fédérales (1,8 poste en 2021 / 2022)	35 869	51 463	84 168				
- fonctionnement et actions	11 899	34 655	58 674				
<b>Autres activités</b>	316 943	173 153	146 983	<b>Partenariat</b>	25 663	0	0
- soutiens aux postes régionaux / comité	19 277	16 931	20 316				
- 2 postes d'Etat en régions en 2021 / 2022	297 666	156 222	126 667				
	<b>2 330 903</b>	<b>1 926 545</b>	<b>2 378 035</b>		<b>951 070</b>	<b>624 661</b>	<b>749 319</b>
<b>PROJETS FÉDÉRAUX</b>				<b>PROJETS FÉDÉRAUX</b>			
- dont soutien aux actions des comités		76 950	3 250	- dont appel à projets Héritage et Société	4 251	76 950	3 250
	<b>23 197</b>	<b>94 344</b>	<b>38 074</b>		<b>4 251</b>	<b>76 950</b>	<b>13 250</b>
<b>Provisions et dépenses exceptionnelles</b>	<b>85 933</b>	<b>416 937</b>	<b>42 203</b>	<b>Reprise sur provisions et ressources exceptionnelles</b>	<b>64 964</b>	<b>321 844</b>	<b>228 074</b>
<b>Résultat net excédentaire</b>	281 322		114 570	<b>Résultat net déficitaire</b>		216 392	
<b>TOTAL</b>	<b>3 258 709</b>	<b>2 896 614</b>	<b>3 042 385</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 258 707</b>	<b>2 896 612</b>	<b>3 042 387</b>

BILAN au 31 août 2022

ACTIF	2021 / 2022			2020 / 2021
	Valeur d'achat	Amort. / Provision	Valeur résiduelle	
<b>IMMOBILISATIONS</b>				
Local Toulouse	126 532,68	107 612,29	18 920,39	23 981,70
Local Rouen	305 609,34	173 598,81	132 010,53	139 650,76
Siège Fédéral	660 714,04	660 714,04	0,00	16 235,57
Local Colombes	295 000,00	152 365,00	142 635,00	154 435,00
Terrains	41 380,38		41 380,38	41 380,38
Agencement locaux	484 898,57	417 873,78	67 024,79	17 364,97
Matériel/Mobilier	240 840,69	240 570,34	270,35	469,27
Informatique	169 893,35	165 855,63	4 037,72	2 774,76
Vidéo	78 599,00	77 899,95	699,05	515,60
Informatisation licences	152 672,40	143 160,40	9 512,00	26 146,67
<b>TOTAL</b>	<b>2 556 140,45</b>	<b>2 139 650,24</b>	<b>416 490,21</b>	<b>422 954,68</b>
Immobilisation en cours				
<b>DEPOT ET CAUTIONNEMENTS</b>				
UCLÉ / BFCC			20 827,54	20 827,54
Syndic GERER				
<b>TOTAL</b>			<b>20 827,54</b>	<b>20 827,54</b>
<b>STOCKS</b>				
Matériel FSGT			22 010,55	23 163,60
<b>TOTAL</b>	<b>22 010,55</b>		<b>22 010,55</b>	<b>23 163,60</b>
<b>REALISABLE</b>				
Dû par les Comités		215 726,12	181 327,93	
Dettes Comités		198 847,36	204 717,36	
Dû par l'Etat et subventions		438 000,00	521 000,00	
MDS			38 953,16	
Divers		38 476,62	109 992,27	
Personnel et comptes rattachés		3 547,21		
Produits à recevoir		89 806,43	43 521,87	
<b>TOTAL</b>		<b>984 403,74</b>	<b>1 099 512,59</b>	
<b>COMPTES FINANCIERS</b>				
Placements		2 366 602,42	1 942 739,19	
Chèques à encaisser				
Intérêts courus à recevoir		709 087,54	566 914,53	
Comptes courants		916,25	458,11	
Caisse				
<b>TOTAL</b>		<b>3 076 606,21</b>	<b>2 510 111,83</b>	
<b>COMPTES DE REGULARISATION ACTIF</b>				
Charges payées d'avance		60 499,72	42 898,58	
<b>TOTAL</b>		<b>60 499,72</b>	<b>42 898,58</b>	
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>4 580 837,97</b>	<b>4 119 468,82</b>	

PASSIF	2021 / 2022	2020 / 2021
<b>CAPITAUX ET RESERVES</b>		
Fonds associatifs	2 734 088,44	3 050 878,67
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	103 509,85	-316 790,23
<b>Subvention d'investissements</b>		
Contribution Investissement Rouen	110 411,06	116 591,18
Contribution Investissement Toulouse	12 547,12	15 644,17
<b>S/TOTAL</b>	<b>122 958,18</b>	<b>132 235,35</b>
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>2 960 556,47</b>	<b>2 866 323,79</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provision départs en retraite	66 552,00	55 512,00
Provision autres dettes Comités	203 217,36	203 217,36
Parts Régions		
<b>TOTAL</b>	<b>269 769,36</b>	<b>258 729,36</b>
<b>FONDS DEDIES</b>		
Fonds dédiés Algérie		
Fonds dédiés sur subvention ANS		
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPRUNTS</b>		
Prêts des Clubs/Comités		
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DETTES A COURT TERME</b>		
Prêt garanti par l'Etat	660 000,00	
Dû aux Comités	91 251,47	470 761,73
Assurances	121 638,49	
Charges à payer	68 474,26	60 428,17
Organismes sociaux	111 964,92	101 080,16
Personnel et comptes rattachés	68 676,00	73 848,10
<b>TOTAL</b>	<b>1 122 005,14</b>	<b>706 118,16</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION PASSIF</b>		
Produits perçus d'avance	228 507,00	288 297,51
Produits à percevoir 2008/2009 et 2009/2010		
<b>TOTAL</b>	<b>228 507,00</b>	<b>288 297,51</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>4 580 837,97</b>	<b>4 119 468,82</b>

## DOTATIONS 2021 / 2022 AUX PÔLES ET DOMAINES

Le terme « dotation » est entendu comme la différence entre dépenses et ressources.

	2019 / 2020	2020 / 2021	2021 / 2022	
	RÉALISÉES	RÉALISÉES	PRÉVISIONNELLES	RÉALISÉES
Pole Activités et culture sportive	475 861	433 320	668 696	511 692
- dont forces humaines (8,8 en 2021 / 2022)	326 480	375 021	409 696	401 452
- postes d'Etat (0 poste en 2021 / 2022)	19 000	12 667	19 000	0
- dont actions des CFA	69 808	17 670	125 000	57 180
- dont projets nouveaux, actions communes et ANA	17 658	15 373	68 000	21 015
Pole Vie associative fédérée	207 423	192 683	226 807	220 147
- dont forces humaines (3 postes en 2021 / 2022)	162 370	153 836	166 807	172 864
- dont matériel de reprise de saison (dotation spécifique)	35 472	34 162	35 000	32 592
Domaine Politique de coopération et de solidarité internationales	100 379	79 543	139 157	49 650
- forces humaines (1 poste en 2021 / 2022)	84 676	71 805	89 157	46 002
- dotation d'action et de fonctionnement	15 703	7 738	50 000	3 648
Domaine Politique de formation	189 603	142 537	283 728	205 542
- forces humaines (3,5 postes en 2021 / 2022)	142 151	113 938	202 061	183 679
- poste d'Etat (0 poste en 2021 / 2022)	31 667	21 111	31 667	0
- dotation d'action et de fonctionnement	15 785	7 488	50 000	21 863
Domaine Politique financière	179 345	153 675	168 789	173 810
- dont forces humaines (2,7 postes en 21 / 22)	172 938	151 408	163 789	170 318
Espace ressources	129 699	88 320	97 146	104 547
- forces humaines (1,6 postes en 2021 / 2022)	115 145	65 988	62 146	72 162
- dotation d'action et de fonctionnement	14 554	22 332	35 000	32 385
Coordo. générale / Vie institutionnelle / Contexte national	225 075	145 936	272 018	294 656
- forces humaines (2 postes en 2021 / 2022)	112 089	108 071	117 018	117 270
- dotation d'action et de fonctionnement	112 986	37 865	155 000	177 386
Communication (2 postes en 2021 / 2022)	25 621	37 496	41 068	82 026
Divers	9 769	12 462	5 000	12 258
- dont Viviccita	0	1 646	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 542 775</b>	<b>1 285 972</b>	<b>1 902 409</b>	<b>1 654 328</b>

## FRAIS GÉNÉRAUX

	2019 / 2020	2020 / 2021	2021 / 2022	
	RÉALISÉ	RÉALISÉ	PRÉVISIONNEL	RÉALISÉ
Charges locatives Tour et RIE	117 686	83 681	95 000	94 208
Impôts fonciers	43 427	44 200	45 000	45 469
Nettoyage des locaux	32 778	26 920	25 000	23 760
EDF	5 811	4 967	7 000	5 140
Assurances	2 095	2 450	3 000	2 688
Entretien / Réparation / Matériel / Aménage	8 030	9 304	15 000	6 077
<b>Frais relatifs au local</b>	<b>209 827</b>	<b>172 537</b>	<b>190 000</b>	<b>177 342</b>
Fibre optique	8 928	11 195	10 000	7 056
Téléphone	8 921	10 466	10 000	7 749
Abonnement Zoom				3 101
Affranchissements	20 824	18 056	25 000	32 558
<b>Frais postaux</b>	<b>38 673</b>	<b>39 717</b>	<b>45 000</b>	<b>50 464</b>
Cartouche informatique	194	0	0	0
Papier	10 151	2 018	10 000	2 470
Photocopieur et traceur (location)	42 970	39 230	40 000	42 638
Photocopieur et traceur (maintenance)	13 199	4 298	20 000	8 173
Maintenance réseau	8 600	4 000	10 000	0
Petit matériel	3 295	5 093	10 000	3 016
Enveloppes / Imprimés	1 911	0	5 000	0
Fournitures de bureau	7 345	7 975	10 000	6 287
Frais de réception	3 215	912	3 000	2 299
Divers / Courses	1 575	1 320	1 000	1 854
<b>Service technique et production</b>	<b>92 455</b>	<b>64 846</b>	<b>109 000</b>	<b>66 737</b>
ADP / GSI payes	10 237	9 684	10 000	10 881
Abonnement Portail entreprise SNCF	827	827	4 000	
Honoraires Commissariat aux compt	7 800	7 800	7 000	7 800
Impôts et taxes	0			
Frais bancaires	2 756	2 664	5 000	3 320
<b>Frais administratifs divers</b>	<b>21 620</b>	<b>20 975</b>	<b>26 000</b>	<b>22 001</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>362 575</b>	<b>298 075</b>	<b>370 000</b>	<b>316 544</b>



## MASSE SALARIALE

	2019 / 2020	2020 / 2021	2021 / 2022	
	Réalisé	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé
<b>Nombre moyen de postes salariés occupés (hors CTS et contrats aidés)</b>	30,24	29,50	31,43	30,45
Salaires bruts et cotisations patronales	1 496 754	1 430 364	1 655 351	1 646 772
Indemnités de départ (retraite, conventionnel)	74 478	51 453	17 844	67 305
Remboursement transport	5 893	2 830	8 000	6 885
Complémentaire santé	7 773	8 880	8 000	10 755
Divers (médecine du travail, handicap...)	6 459	7 820	7 000	6 524
Soutien aux postes régionaux	19 277	16 931	18 000	20 316
Provisions pour congés payés	-10 473	9 909		0
<b>TOTAL</b>	<b>1 600 161</b>	<b>1 528 187</b>	<b>1 714 195</b>	<b>1 758 557</b>
Hausse collective du point d'indice	1,2% en mars 2020	0% en mars 2021	0,5% en mars 2022	2,8% en mars 2022
Augmentations individuelles en nbre de pts	+ 70 en octobre 19	+ 135 en octobre 20	+ 0 en octobre 21	+ 155 en octobre 21

## PROVISIONS ET DÉPENSES EXCEPTIONNELLES

	2019 / 2020	2020 / 2021	2021 / 2022
<b>Provisions</b>	<b>5 821</b>	<b>14 902</b>	<b>11 040</b>
- provisions retraites	5 821		11 040
<b>Dépenses exceptionnelles</b>	<b>80 112</b>	<b>402 035</b>	<b>31 163</b>
- dont mise à disposition personnel LIF	10 200	10 150	10 200
- dont contribution Prud'hommes Ligue Sud Provence			19 380
- dont avoirs aux clubs		379 846	
- dont AFDAS		10 243	
- dont report subvention Convention d'objectifs non utilisée en raison du COVID	50 000		
<b>TOTAL provisions et charges exceptionnelles</b>	<b>85 933</b>	<b>416 937</b>	<b>42 203</b>

## IMPACT DE L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SUR LE MONTANT GLOBAL DES COTISATIONS FÉDÉRALES

### AFFILIATION

		Prévisionnel (AG 2021)	Réalisé ou prévisionnel AG 2023
SAISON 2020 / 2021	Montant cotisations 19 / 20		176 078
	Taux d'évolution	-11%	-7,79%
	Montant cotisations 20 / 21	156 709	162 257
	Différence prévisionnel / réalisé	5 548	
SAISON 2021 / 2022	Montant cotisations 20 / 21		162 257
	Taux d'évolution	+ 6,57 %	+ 0,73 %
	Montant cotisations 21 / 22	167 005	162 018
	Différence prévisionnel / réalisé	-4 987	
SAISON 2022 / 2023	Montant cotisations 21 / 22		162 018
	Taux d'évolution	+ 1,8 %	+ 2,5 %
	Montant cotisations 22 / 23	170 011	166 068
	Différence prévisionnel AG 21 / prévisionnel AG 23	-3 943	
SAISON 2023 / 2024	Montant cotisations 22 / 23		166 068
	Taux d'évolution	+ 3,5 %	+ 3 %
	Montant cotisations 23 / 24	175 962	171 051
	Différence prévisionnel AG 21 / prévisionnel AG 23	-4 911	

### LICENCES

		Prévisionnel (AG 2021)	Réalisé ou prévisionnel AG 2023
SAISON 2020 / 2021	Montant cotisations 19 / 20		2 000 260
	Taux d'évolution	-39,5%	-33,58%
	Montant cotisations 20 / 21	1 210 157	1 357 127
	Différence prévisionnel / réalisé	146 970	
SAISON 2021 / 2022	Montant cotisations 20 / 21		1 357 127
	Taux d'évolution	+ 32,21 %	+ 35,02 %
	Montant cotisations 21 / 22	1 599 949	1 805 458
	Différence prévisionnel / réalisé	205 509	
SAISON 2022 / 2023	Montant cotisations 21 / 22		1 805 458
	Taux d'évolution	+ 12,5 %	+ 8 %
	Montant cotisations 22 / 23	1 799 943	1 949 895
	Différence prévisionnel AG 21 / prévisionnel AG 23	149 952	
SAISON 2023 / 2024	Montant cotisations 22 / 23		1 949 895
	Taux d'évolution	+ 11 %	+ 5 %
	Montant cotisations 23 / 24	1 997 936	2 047 389
	Différence prévisionnel AG 21 / prévisionnel AG 23	49 453	

Différence globale prévisionnel / réalisé : 543 590 €

## IMPACT DE L'ÉVOLUTION DU MONTANT DES COTISATIONS SUR LE MONTANT GLOBAL DES COTISATIONS FÉDÉRALES

### AFFILIATION

		Prévisionnel (AG 2021)	Réalisé ou prévisionnel AG 2023
SAISON 2022 / 2023	Taux d'évolution	0 %	+ 1,4 %
	Montant additionnel 22/ 23	0	2 242
	Différence prévisionnel AG 21 / prévisionnel AG 23	2 242	
SAISON 2023 / 2024	Taux d'évolution	0	+ 3 %
	Montant additionnel 23 / 24	0	8 949
	Différence prévisionnel AG 21 / prévisionnel AG 23	8 949	

### LICENCES

		Prévisionnel (AG 2021)	Réalisé ou prévisionnel AG 2023
SAISON 2022 / 2023	Taux d'évolution	0 %	+ 1,4 %
	Montant additionnel 22/ 23	0	26 323
	Différence prévisionnel AG 21 / prévisionnel AG 23	26 323	
SAISON 2023 / 2024	Taux d'évolution	0	+ 3 %
	Montant 23 / 24	0	152 611
	Différence prévisionnel AG 21 / prévisionnel AG 23	152 611	

Différence globale prévisionnel / réalisé : 190 125 €

BUDGET DU PÔLE ACTIVITÉS ET CULTURE SPORTIVE

PACS	2019 / 2023		2019 / 2020	2020 / 2021	2021 / 2022
	DOTATION GLOBALE PREVISIONNELLE	DOTATION MOYENNE PREVISIONNELLE	DOTATION UTILISÉE	DOTATION UTILISÉE	DOTATION UTILISÉE
Actions des CFA	552 000	138 000	69 808	17 670	57 180
Tee-shirt du champion et médailles			17 870	1 011	8 087
Aides aux CFA			3 590	1 650	7 134
Jeux de la CSIT (enveloppe commune du PACS)	50 000	12 500			
Autres actions communes	310 000	77 500	38 978	25 301	37 839
<i>Organisation commune des Assemblées nat. d'activités</i>			17 658	6 900	8 938
<i>Échanges et activités internationales</i>					13 438
<i>Projets transversaux (seniors, santé, enfants...)</i>			5 436	6 823	4 943
- dont EFT activités connectées					3 011
- dont collectif fédéral enfant			5 436	5 745	1 932
<i>Coordination du pôle</i>			6 634	885	4 191
<i>Déplacements et missions</i>			6 764	2 991	6 329
<i>Imprévues (aides à la location d'installation)</i>			2 486	7 702	
R2M	17 000	4 250	0		
Epreuves fédérales	30 000	7 500	0		
<b>TOTAUX</b>	<b>959 000 €</b>	<b>239 750 €</b>	<b>130 246 €</b>	<b>45 632 €</b>	<b>110 240 €</b>

## AUTRES RESSOURCES

	2019 / 2020	2020 / 2021	2021 / 2022	
	RÉALISÉES	RÉALISÉES	PRÉVISIONNELLES	RÉALISÉES
Produits financiers	1 559	3 851	10 000	1 760
Participation aux frais de gestion (assurances)	-1 415	-23 688	60 000	50 966
Loyers Comités (hors LIF)	4 572	0	4 572	1 428
Aide au fonctionnement versée par l'ANS		30 667	0	30 000
Aide activité partielle	57 368	126 551		
Divers (prêts, dons...)				114
<b>TOTAL</b>	<b>62 084</b>	<b>137 381</b>	<b>74 572</b>	<b>84 268</b>

## PARTENARIATS

	2019 / 2020	2020 / 2021	2021 / 2022	
	Réalisées	Réalisées	Prévisionnelles	Réalisées
Bemographic	0 €	0 €	5 000 €	0 €
MDS	25 663 €		25 000 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 663 €</b>	<b>0 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>0 €</b>

## REPRISES SUR PROVISIONS ET RESSOURCES EXCEPTIONNELLES

	2019 / 2020	2020 / 2021	2021 / 2022
<b>Reprise sur provisions</b>	<b>13 747</b>	<b>59 277</b>	<b>9 277</b>
- dont comité de la Loire (42)	3 470		
- dont comité du Pas-de-Calais (62)	1 000		
- dont subventions équipements Rouen / Toulouse	9 277	9 277	9 277
- dont reprise fonds dédiés sur subvention ANS		50 000	
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>51 218</b>	<b>262 567</b>	<b>218 797</b>
- dont loyer Ligue Ile de France FSGT (LIF)	10 150	10 200	10 150
- dont subvention ANS : aide à la gestion du PSF	21 333		
- dont formation professionnelle (Uniformation)	13 816		
- dont fonds de compensation ANS (crise COVID)		132 933	198 467
- dont Fonds de solidarité nationale		44 088	
- dont fonds d'urgence du CNOSF (crise COVID)		30 000	
- dont assurance MMA			5 985
- dont divers	4 419	1 243	4 195



ASSOCIATION « FEDERATION SPORTIVE ET  
GYMNIQUE DU TRAVAIL (F.S.G.T.) »  
14-16 RUE SCANDICCI  
93508 PANTIN CEDEX

---

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX  
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

---

Exercice clos le 31 AOUT 2022

S.A.S. PRECOMPTA au capital de 1 000 €  
Société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes  
Inscrite au tableau de l'ordre de la région Paris Île-de-France  
Membre de la compagnie régionale de Paris Île-de-France  
SIRET 852 078 393 00026 - R.C.S. BOBIGNY 852 078 393 - Code APE : 6920Z  
8, rue Saint Jean, 93130 Noisy-le-Sec  
Tel : +33616123023 – courriel : contact@precompta.fr - site : www.precompta.fr



1/5

A l'assemblée générale de l'association « FEDERATION SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRAVAIL (F.S.G.T.) »,

## 1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « FEDERATION SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRAVAIL (F.S.G.T.) » relatifs à l'exercice clos le 31 août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## 2. FONDEMENT DE L'OPINION

### 2.1. REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

### 2.2. INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## 3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous nous devons de porter à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

S.A.S. PRECOMPTA au capital de 1 000 €  
Société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes  
Inscrite au tableau de l'ordre de la région Paris Île-de-France  
Membre de la compagnie régionale de Paris Île-de-France  
SIRET 852 078 393 00026 - R.C.S. BOBIGNY 852 078 393 - Code APE : 6920Z  
8, rue Saint Jean, 93130 Noisy-le-Sec  
Tel : +33616123023 – courriel : [contact@precompta.fr](mailto:contact@precompta.fr) - site : [www.precompta.fr](http://www.precompta.fr)

 **commissaire  
aux comptes**

2/5



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### 3.1. PROLONGATION DE LA CONVENTION AVEC L'AFD « POUR UNE EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE EMANCIPATRICE POUR TOUS ET TOUTES EN PALESTINE »:

- *Risque identifié*

Par avenant en date du 29 novembre 2021, L'association « FSGT » a obtenu la prolongation de la convention de financement relative au projet « pour une éducation physique et sportive émancipatrice pour tous et toutes en Palestine » auprès de « l'Agence Française de Développement (AFD) ». La durée du projet est ainsi rallongée pour un total de 43 mois, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 avril 2023.

Il a été fait le choix d'enregistrer comptablement, depuis le commencement de ce projet, les flux financiers en compte débiteur/créditeur « 46740000 », et non pas en charges et produits du compte de résultat. Le solde du compte débiteur/créditeur « 46740000 » est débiteur de 38 476,62 € au 31/08/2022. Le projet, à ce jour, a été renouvelé par le financeur principal jusqu'au 30 avril 2023 (convention finançant au maximum 800 000 € du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 avril 2023). Le solde du financement de ce projet impactera les comptes de l'association lorsque celui-ci prendra fin. (« Note n° 6 : *Compte débiteur/créditeur divers « Projets dans les territoires palestiniens »* de la page 7 des annexes)

- *Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque*

Pour apprécier la continuité de cet enregistrement comptable, nous avons analysé la prolongation de la convention et effectué des sondages sur les flux en lien avec ce projet.

### 3.2. AUTRES RISQUES JUGES LES PLUS IMPORTANTS D'ANOMALIES SIGNIFICATIVES

Mis à part ce risque évoqué et conformément à la norme d'exercice professionnel 702 en son point numéro 15, nous n'avons pas constaté lors de mes diligences :

- de principes comptables retenus par l'entité ou le groupe qui donneraient lieu à plusieurs interprétations ou options possibles, y compris dans leurs modalités d'application, pour ce qui concerne les éléments significatifs du bilan et du compte de résultat ;
- ou l'existence d'événement ou de décision intervenus au cours de l'exercice dont l'incidence sur les comptes ou la compréhension que pourrait en avoir un lecteur nous serait apparue importante ;
- ou encore un élément significatif dans les comptes constitué à partir d'estimations fondées sur des données subjectives.

Pour autant, le résultat de nos diligences a fait l'objet d'une communication au Comité de coordination nationale afin d'y relater nos constats et recommandations relatifs à des éléments isolés.

S.A.S. PRECOMPTA au capital de 1 000 €  
Société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes  
Inscrite au tableau de l'ordre de la région Paris Île-de-France  
Membre de la compagnie régionale de Paris Île-de-France  
SIRET 852 078 393 00026 - R.C.S. BOBIGNY 852 078 393 - Code APE : 6920Z  
8, rue Saint Jean, 93130 Noisy-le-Sec  
Tel : +33616123023 – courriel : [contact@precompta.fr](mailto:contact@precompta.fr) - site : [www.precompta.fr](http://www.precompta.fr)

 **commissaire  
aux comptes**

3/5

Nous estimons, de ce fait, à ne pas avoir à développer davantage les justifications de nos appréciations qui fondent notre opinion.

#### 4. VERIFICATION DU RAPPORT DU TRESORIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés à l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

#### 5. RESPONSABILITÉS DU COMITÉ DE COORDINATION NATIONALE ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient au Comité de coordination nationale d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Comité de coordination nationale d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de coordination nationale.

#### 6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

S.A.S. PRECOMPTA au capital de 1 000 €  
Société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes  
Inscrite au tableau de l'ordre de la région Paris Île-de-France  
Membre de la compagnie régionale de Paris Île-de-France  
SIRET 852 078 393 00026 - R.C.S. BOBIGNY 852 078 393 - Code APE : 6920Z  
8, rue Saint Jean, 93130 Noisy-le-Sec  
Tel : +33616123023 – courriel : contact@precompta.fr - site : www.precompta.fr

 commissaire  
aux comptes

4/5



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Comité de coordination nationale, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par le Comité de coordination nationale de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Signé électroniquement le 20/03/2023 par  
Michael Cocchetta

**PRECOMPTA**  
EXPERTISE COMPTABLE & COMMISSARIAT AUX COMPTES

S.A.S. PRECOMPTA au capital de 1 000 €  
Société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes  
Inscrite au tableau de l'ordre de la région Paris Île-de-France  
Membre de la compagnie régionale de Paris Île-de-France  
SIRET 852 078 393 00026 - R.C.S. BOBIGNY 852 078 393 - Code APE : 6920Z  
8, rue Saint Jean, 93130 Noisy-le-Sec  
Tel : +33616123023 – courriel : contact@precompta.fr - site : www.precompta.fr

NOISY-LE-SEC, le 15 mars 2023

S.A.S.U. représentée par son Président  
et associé unique :

**M. COCCHETTA Michaël**  
Commissaire aux comptes

 **commissaire  
aux comptes**

5/5

**F. S. G. T.**  
**PANTIN**

**COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 Août 2022**

## BILAN SYNTHETIQUE

FEDERATION SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRAVAIL  
Edition du : 01/09/2021 au 31/08/2022  
Soldes N-1 de l'exercice

Hors brouillard

Hors simulation

ACTIF	Exercice N		N-1	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions				
Actif immobilisé :						
Immobilisations incorporelles				Capitaux propres		
- Fonds commercial				Capital	2 734 088	3 050 879
- Autres				Ecart de réévaluation		
Immobilisations corporelles	2 556 140	2 139 650	416 490	Réserves :		
Immobilisations financières	20 828	20 828	20 828	- Réserve légale		
<b>TOTAL I</b>	<b>2 576 968</b>	<b>2 139 650</b>	<b>437 318</b>	- Réserves réglementées		
				- Autres		
Acif circulant :				<b>TOTAL I</b>	<b>2 960 556</b>	<b>2 866 324</b>
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				Report à nouveau		
Marchandises	22 011		22 011	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	103 510	- 316 790
Avances et acomptes versés sur commandes				Provisions réglementées	122 958	132 235
Créances :						
Clients et comptes rattachés	414 573		414 573	Provisions pour risques et charges (II)	269 769	258 729
Autres	569 830		569 830	Dettes		
Valeurs mobilières de placement	2 366 602		2 366 602	Emprunts et dettes assimilées	660 000	
Disponibilités (autres que caisse)	709 088		709 088	Avances et acomptes reçus sur commandes		
Caisse	916		916	Fournisseurs et comptes rattachés		
				Autres	462 005	706 183
<b>TOTAL II</b>	<b>4 083 021</b>		<b>4 083 021</b>	<b>TOTAL III</b>	<b>1 122 005</b>	<b>706 183</b>
Charges constatées d'avance (III)	60 500		60 500	Produits constatés d'avance (IV)	228 507	288 233
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>6 720 488</b>	<b>2 139 650</b>	<b>4 580 838</b>	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>	<b>4 580 838</b>	<b>4 119 469</b>

**COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE**

FEDERATION SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRAVAIL

Edition du : 01/09/2021 au 31/08/2022

Soldes N-1 de l'exercice

Hors brouillard

Hors simulation

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	128 447		Ventes de marchandises	10 618	108 723
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	332 764	25 864
Achats d'approvisionnement	105 453	64 096	Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)	1 153	9 680	Production immobilisée		
Autres charges externes	1 237 100	587 154	Subventions d'exploitation	711 238	695 371
Impôts, taxes et versements assimilés	144 916	125 692	Autres produits	2 667 960	1 363 495
Rémunération du personnel	1 240 731	1 144 277	Produits financiers	1 874	3 851
Charges sociales	464 470	368 456			
Dotations aux amortissements	67 692	79 821			
Dotations aux provisions	11 040	14 902			
Autres charges	189 314	142 547			
Charges financières					
<b>TOTAL (I)</b>	<b>3 590 315</b>	<b>2 536 625</b>	<b>TOTAL (I)</b>	<b>3 724 454</b>	<b>2 197 304</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	41 960	49 289	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	11 332	71 820
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
<b>TOTAL DES CHARGES (I+II+III)</b>	<b>3 632 276</b>	<b>2 585 914</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (I+II)</b>	<b>3 735 785</b>	<b>2 269 124</b>
BENEFICE	103 510		PERTE		316 790
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 735 785</b>	<b>2 585 914</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 735 785</b>	<b>2 585 914</b>





## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023 31 mars, 1<sup>er</sup> et 2 avril 2023

### BUDGET NATIONAL PRÉVISIONNEL 2023 / 2024

Ce document présente une version *actualisée* du budget national prévisionnel pour la saison 2023 / 2024 (voir page 4), soumise à l'approbation de l'Assemblée générale 2023.

Ayant fonctionné, depuis l'Assemblée générale 2021, sur une cycle pluriannuel de 4 saisons (2020 / 2024), plusieurs versions du budget prévisionnel 2023 / 2024 ont déjà été présentées au cours des derniers mois. Toutes étaient déficitaires. La version proposée ici réussie « l'exploit » d'être équilibrée, sans réduction des dépenses, au contraire !

#### **Un budget prévisionnel équilibré tout en prenant trois mesures fortes concernant les forces humaines salariées du siège fédéral**

L'Assemblée fédérale des comités en novembre 2022 a validé trois dispositions importantes :

##### **1/ Revalorisation de la valeur du point d'indice pour préserver le pouvoir d'achat**

Chaque saison au mois de mars, si les conditions budgétaires le permettent, le point d'indice (permettant de calculer le salaire brut des salarié.e.s du siège fédéral) est revalorisé, sur la base du taux d'augmentation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) de l'INSSE.

Cette saison cependant, la situation relève de l'exceptionnel compte-tenu du niveau de l'inflation. Afin de maintenir le pouvoir d'achat des salarié.e.s du siège fédéral et compte-tenu des marges de manœuvre budgétaires existantes, a été validée une hausse collective du point d'indice de 6 % en mars 2023, dont la valeur est passée de 10,20 € à 10,81 €.

##### **2/ Création d'un poste de travail supplémentaire en appui sur un environnement favorable**

Une aide à l'emploi portant sur le développement des pratiques partagées ayant été obtenue auprès de l'ANS (Agence nationale du sport), pour un montant de 17 600 € annuels pendant trois ans, un poste de travail supplémentaire a pu être créé, de coordonnatrice de l'EFT (espace fédéral thématique) pratiques partagées.

Cette création porte le nombre de postes salariés au sein du siège fédéral à 32,5 ETP (équivalent temps plein), supérieur aux 31,5 ETP validé lors de l'AG 2022.

##### **3/ Pérennisation d'un poste de travail pour pallier le désengagement de l'État**

Depuis 2020 et la suppression du CNDS, un nouveau dispositif dit du PSF (projet sportif fédéral) a été instauré, sous la responsabilité (budgétaire notamment) de l'ANS et non plus du Ministère des Sports. Ce changement en a entraîné un autre, important : la gestion du dispositif a été attribuée directement aux fédérations sportives. Cette évolution, contre laquelle la FSGT s'est

élevée à l'époque, sans nier quelques aspects positifs, a provoqué une surcharge de travail très importante. Il s'est avéré nécessaire de prévoir une force de travail spécifique sur la gestion du PSF – FSGT. Depuis avril 2022, Ahmadou Ly assume cette fonction, d'abord sur un contrat d'alternance puis en CDD et enfin, aujourd'hui en CDI. Sa mission principale porte sur la gestion du PSF – FSGT à laquelle s'ajoute un autre axe de travail, imposé là aussi, l'application du RGPD (règlement général de protection des données).

*Le poste en lui-même est à distinguer des autres postes de travail du siège fédéral, sa particularité, liée au désengagement de l'État, devant continuer à être affichée et affirmée ! Sa création est due au transfert de responsabilités de l'Etat vers les fédérations et non au projet associatif de la FSGT. L'aide financière annuelle de 30 000 € versée par l'ANS pour compenser la prise en charge de la gestion du PSF doit s'inscrire dans la durée.*

Ces trois mesures importantes ont un impact significatif sur la masse salariale : des dépenses supplémentaires à hauteur de 150 000 €. Cette hausse, en partie subie, en partie souhaitée, doit permettre de **renforcer et de stabiliser l'équipe salariée du siège fédéral**.

## **Un budget prévisionnel équilibré tout en maintenant les dotations aux pôles, domaines et Espaces fédéraux thématiques (EFT)**

L'enveloppe globale allouée aux pôles, domaines et EFT pour la saison 2023 / 2024 s'élève à 500 000 €, correspondant au montant moyen utilisé au cours des 13 dernières saisons (hors saison 2020/2021 marquée par la crise sanitaire).

La répartition de cette enveloppe entre les pôles, domaines et EFT aura lieu après l'AG. Un travail spécifique est en cours avec le PACS pour construire le montant de leur dotation pour les 4 prochaines saisons, le précédent cycle pluriannuel arrivant à terme cette saison. Pour le prochain cycle, un des objectifs sera de réduire le décalage entre les enveloppes définies et leur utilisation réelle. L'idée n'est pas de réduire l'enveloppe des CFA mais au contraire de réussir à utiliser une proportion plus importante des ressources disponibles.

## **Un budget prévisionnel équilibré grâce à la hausse des ressources de cotisations**

La hausse des dépenses est possible sans déboucher sur un budget déficitaire grâce à la forte hausse des ressources de cotisations. Deux raisons à cette hausse prévisionnelle globale de 410 000 € par rapport à la saison 2021 / 2022.

### **1/ La hausse prévisionnelle des effectifs**

Le budget prévisionnel prévoit une hausse des effectifs de 8 % en 2022 / 2023 (taux d'augmentation constaté à fin février 2023) et de 5 % en 2023 / 2024. Cette évolution des effectifs entraînerait une hausse des ressources de cotisations de 250 000 € la saison prochaine par rapport à 2021 / 2022.

A noter que la hausse prévisionnelle de 5 % des effectifs la saison prochaine ne permettrait pas de retrouver tout à fait le niveau des effectifs de la saison 2019 / 2020, à 4 000 licencié.e.s près (141 000 au lieu de 145 000).

### **2/ La hausse du montant des cotisations**

Suite aux échanges ayant eu lieu lors des réunions préparatoires à l'AG et à la diffusion d'un questionnaire (voir la note d'analyse [ICI](#)), il va être proposé, pour validation, à l'AG :

- une hausse du montant des cotisations fédérales de 3 % pour la saison 2023 / 2024,
- de revenir à une répartition en trois parts de la cotisations (nationale, régionale et départementale) équivalente à celle de la saison 2021 / 2022 (voir le tableau page suivante). Pour rappel, la saison dernière, la moitié de la hausse du montant des cotisations a été affectée au financement des actions à venir dans le cadre des 90 ans de la FSGT.



Alors que toutes les structures de la FSGT vont être impactées par l'inflation, bien que dans des proportions variables, cette augmentation de 3 % du montant des cotisations doit permettre de compenser une partie de la hausse des dépenses et doit contribuer à préserver l'avenir. Les effets de l'inflation sur les budgets vont se faire sentir dans la durée et dans des proportions qui restent à ce jour incertaines. Une première mesure d'amortissement, même modeste, est nécessaire. D'autant que cela aurait un impact limité sur le montant de la cotisation : la licence omnisport adulte augmenterait de 1 €.

<b>Licence omnisport adulte</b>	Cotisation fédérale	Part nationale	Part dptale	Part régionale	90 ans
Saison 2021 / 2022	33,00 €	14,88 €	16,56 €	1,56 €	0,00 €
Répartition 21 / 22	100%	45,09 %	50,18 %	4,73 %	/
Saison 2022 / 2023	33,92 €	15,09 €	16,79 €	1,58 €	0,46 €
Répartition 22 / 23	100%	44,49 %	49,50 %	4,66 %	1,36 %
Saison 2023 / 2024	34,94 €	15,75 €	17,53 €	1,65 €	0,00 €
Répartition 23 / 24	100%	45,09 %	50,18 %	4,73 %	/
Montant de la hausse	1,02 €	0,66 €	0,74 €	0,07 €	
Taux d'évolution	3,00 %	4,40 %	4,42 %	4,53 %	

Cette évolution est celle retenue dans le budget prévisionnel. Elle permet une hausse de 160 000 € des ressources de cotisations.

### Un budget prévisionnel comportant une enveloppe pour la mise en œuvre du projet de développement, vers les 90 ans.

L'AG 2022 avait validé deux types de ressources à affecter au projet de développement, vers les 90 ans :

- la moitié du montant dégagé par la hausse de 2,8 % des cotisations la saison dernière, soit 67 000 €,
- les parts régionales non versées (66 000 €).

Si ce montant global de 133 000 € n'est pas utilisé intégralement en 2023 / 2024, le solde restant disponible pourra l'être la saison suivante. Cette enveloppe ne prévoit pas le financement d'Assises nationales et internationales du sport populaire, si elles devaient être organisées dans le cadre des 90 ans de la FSGT.

### Un budget prévisionnel équilibré mais à surveiller

Si le budget prévisionnel est équilibré, le ratio de fonctionnement, lui, est légèrement déficitaire, à hauteur de 40 000 € (soit moins de 2 % des ressources de cotisations). Ce déficit est surtout une alerte sur les marges de manœuvre limitées pour d'éventuelles futures hausses des dépenses de fonctionnement en l'absence de hausse similaire des ressources de cotisations.



BUDGET NATIONAL PRÉVISIONNEL 2023 / 2024

DÉPENSES	2020/2021 RÉALISÉES	2021/2022	2022/2023 PRÉVISIONNELLES	2023/2024 PRÉVISIONNELLES	RESSOURCES	2020/2021 RÉALISÉES	2021/2022	2022/2023 PRÉVISIONNELLES	2023/2024 PRÉVISIONNELLES
<b>FONCTIONNEMENT</b>					<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Forces humaines					Cotisations fédérales	1 519 384	1 967 476	2 145 000	2 385 000
Postes salariés	1 528 187	1 758 557	1 747 000	1 957 000	- affiliations	162 257	162 018	170 000	185 000
Postes d'Etat	190 000	158 333	190 000	190 000	- adhésions	1 357 127	1 805 458	1 975 000	2 200 000
Frais généraux	298 075	316 542	390 000	440 000	Postes d'Etat	190 000	158 333	190 000	190 000
Amortissements	79 821	67 692	60 000	60 000	Aides à l'emploi (ANS)			37 000	37 000
					Autres ressources	137 381	84 268	70 000	70 000
	2 096 083	2 301 124	2 387 000	2 647 000		1 846 765	2 210 077	2 442 000	2 682 000
<b>ACTIONS</b>					<b>ACTIONS</b>				
Pôles et domaines	174 631	408 555	510 000	500 000	Subvention Contrat de dvpt (ANS)	300 000	450 000	450 000	450 000
- dont Pôle activités et culture sportive	45 632	110 240	216 000		Autres subventions			48 000	
Espaces fédéraux thématiques	34 655	58 674	30 000	30 000	Espaces fédéraux thématiques	23 957	30 240		
Système d'informations	33 342	18 872	90 000	15 000	Sport et Plein Air	108 723	103 857	105 000	110 000
Sport et Plein Air	45 411	59 631	50 000	50 000	Cahiers du Sport Populaire	1 981	6 889		
Cahiers du Sport Populaire	1 210	684	0	0		434 661	590 986	603 000	560 000
	289 249	546 416	680 000	595 000					
<b>MANIFESTATIONS ET PROJETS FÉDÉRAUX</b>					<b>MANIFESTATIONS ET PROJETS FÉDÉRAUX</b>				
- dont 90 ans de la FSGT				133 000	- dont hausse montant cotisations / reliquat parts régionales non versées				133 000
	94 344	38 074	0	133 000		76 950	13 250	0	133 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 479 676</b>	<b>2 885 614</b>	<b>3 067 000</b>	<b>3 375 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 358 376</b>	<b>2 814 313</b>	<b>3 045 000</b>	<b>3 375 000</b>
<b>DÉPENSES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>416 937</b>	<b>42 203</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>RESSOURCES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>321 844</b>	<b>228 074</b>	<b>65 000</b>	<b>0</b>
<i>Résultat net excédentaire</i>		114 570	43 000		<i>Résultat net déficitaire</i>	216 392			
<b>TOTAL</b>	<b>2 896 613</b>	<b>3 042 387</b>	<b>3 110 000</b>	<b>3 375 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 896 612</b>	<b>3 042 387</b>	<b>3 110 000</b>	<b>3 375 000</b>

Réf : BC – le 22 mars 2023 - Diffusion : AG 2023

4/4